



différences

N°316
Janvier - février - mars 2021

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

La Nueve

«Poseían ya la experiencia del combate.
Y eran bravos, de una bravura a veces excesiva.
No tenían oficio, solamente sabían pelear.
Todos se pusieron al trabajo con ardor y corazón».

Raymond Dronne.

24
AGOSTO
1944

DOSSIER

LES ÉTRANGERS DANS LES GUERRES EN FRANCE



INTERNATIONAL



DOSSIER



DOSSIER



COMITÉS LOCAUX

D'un automne chilien à un printemps indigène ?
P. 3

Les étrangers dans les guerres en France
P. 6 à 15

Lutte contre la négrophobie
P. 16

Focus sur le MRAP Ille et Vilaine
P. 20

3 INTERNATIONAL

- » D'un automne chilien à un printemps indigène ?
- » Chili : la longue lutte du peuple Mapuche
- » Sahara occidental : une seule solution, le référendum d'autodétermination
- » Solidarité avec le peuple kurde
- » Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

6 - 15 DOSSIER LES ÉTRANGERS DANS LES GUERRES EN FRANCE

- » Les étrangers dans la résistance intérieure
- » Ils étaient vingt et trois
- » Les résistants allemands en France
- » Un nuage espagnol
- » Des Russes et des Soviétiques dans la résistance
- » Les «Indochinois» requis durant les deux guerres mondiales
- » Le massacre de Thiaroye au Sénégal
- » Massacre de l'armée nazie contre des soldats africains

16 ACTUALITÉ NATIONALE

- » Lutte contre la négrophobie
- » Loi séparatisme

20 COMITÉS LOCAUX

- » Focus sur le MRAP ile-et-Vilaine

24 NOTES DE LECTURE

- » «Le capitalisme c'est la guerre» de Nils Andersson
- » «50 idées reçues sur l'état du monde» de Pascal Boniface
- » «La Fascinante Démocratie du Rojava» de Pierre Bance

ÉDITORIAL

*Co-Présidents



A. GROSDOY



R. LE MIGNOT*



J.F. QUANTIN*

« CES ÉTRANGERS ET NOS FRÈRES POURTANT »

En ce 76^e anniversaire de l'assassinat des résistants de «l'Affiche rouge», le MRAP se doit de rappeler qu'à la victoire sur le III^e Reich et sur le fascisme ont contribué, à côté des alliés, Soviétiques, Américains et Anglais pour la plupart, de nombreux autres combattants «venus d'ailleurs».

Dès 1939, 70 000 étrangers s'engagent dans l'armée française. En 1940, 150 000 «coloniaux» sont massés sur le front. Ils paient un lourd tribut pour tenter de stopper l'offensive nazie. Un grand nombre de ces étrangers rejoignent la Résistance ou les armées de la France Libre.

Ils venaient d'Afrique noire et du Maghreb, mais aussi de l'Europe toute entière, pour vaincre le nazisme.

Les uns avaient fui le fascisme qui avait d'abord triomphé en Italie, puis en Allemagne et en Espagne ; d'autres, colonisés, espéraient que leurs peuples bénéficieraient, eux aussi, de cette liberté promise et deviendraient des citoyens maîtres de leur propre destin dans leur pays. Ils étaient Algériens, Marocains, Tunisiens, Africains, Antillais, Malgaches. Ils étaient ceux de la Main d'Œuvre

Immigrée (MOI), notamment du groupe Manouchian, ces «étrangers et nos frères pourtant», désignés comme «terroristes» sur l'Affiche rouge.

Ils étaient ces Républicains espagnols qui, dans des chars baptisés Guadalajara, Teruel, Brunete, Madrid mais également Don Quijote ou Durruti, furent les premiers à entrer dans Paris au soir du 24 août 1944.

Ils étaient aussi allemands, réfugiés ou déserteurs.

«Pourrions-nous accepter que nos cimetières, où se mêlent par milliers les croix chrétiennes, les étoiles juives et les croissants de l'Islam, soient ensevelis sous l'oubli et l'ingratitude ?», interrogeait le Général de Gaulle le 23 avril 1968.

C'est pour ne pas oublier que le combat pour la liberté et la démocratie a su créer, dans les guerres, une fraternité autre que nationale, que le MRAP consacre un dossier au rôle des étrangers dans les conflits du XX^e siècle.

*Augustin Grosdoy
Renée Le Mignot
François Quantin*

D'UN AUTOMNE CHILIEN À UN PRINTEMPS INDIGÈNE ?

Le 25 octobre 2020, le peuple chilien s'est prononcé en faveur d'une nouvelle Constitution remplaçant celle qui avait été adoptée sous la dictature militaire d'Augusto Pinochet (1973-1990). Suite aux résultats, le Président Sebastián Piñera appelle à l'unité pour la rédaction de cette nouvelle Constitution, et admet que celle de Pinochet a divisé le pays. Mais quelle place auront les peuples indigènes dans ce tournant politique ?

“Ce ne sont pas 30 pesos, ce sont 30 ans”

L'estadillo [la révolte] du 18 octobre 2019 a explosé lorsque le ticket de métro à Santiago a augmenté de 30 pesos. Des jeunes de lycées et d'universités ont occupé les stations de métro pour protester contre cette énième précarisation du peuple chilien. Cette révolte a été fortement réprimée dès le début par la police et l'état d'urgence a été proclamé. La révolte n'en devient alors que plus virale, et se transforme en un mouvement national et multi-sectoriel.

Le peuple chilien n'a pas seulement contesté l'augmentation de 30 pesos, mais aussi les 30 ans de démocratie néolibérale héritée du régime de Pinochet. Sous la pression, le président a fini par céder et a planifié un référendum sur le changement de la Constitution en avril 2020, repoussé à octobre du fait du coronavirus. Cependant, l'estadillo continue et la répression aussi : une trentaine de morts, plus de 400 personnes éborgnées, et de nombreuses tortures sexuelles, commises pour la plupart par la police chilienne, sont comptabilisées.

Des peuples historiquement opprimés

Cette révolte est sociale, populaire, féministe et interculturelle. Sur les nombreuses photos relayées dans les médias, le drapeau mapuche, Wenüfoye, s'avère omniprésent. Sur les 12 % d'indigènes au Chili, plus de 80 % sont mapuche. Cette révolte s'ajoute à celles que les peuples indigènes mènent depuis des siècles. Depuis la dictature, ils payent continuellement les frais d'une société raciste néocoloniale. 30,8% d'entre eux sont en situation de pauvreté multi-dimensionnelle (contre 20,9 % dans le reste du pays).

CHILI : LA LONGUE LUTTE DU PEUPLE MAPUCHE

Depuis des siècles, le peuple Mapuche (mapu = terre, et che = gens) se bat pour ses droits. Dépossédés de 95 % de leurs terres par les conquistadors espagnols, les Mapuches ont été parqués dans des réserves et soumis à une assimilation forcée. Ils furent ensuite victimes d'une répression permanente de la part de l'Etat chilien et des multinationales. Brève éclaircie, le gouvernement de Salvador Allende, dans le cadre de la réforme agraire, leur attribua 200 000 hectares de terre, que Pinochet s'empressa de récupérer. Aujourd'hui, le pouvoir continue d'utiliser à leur encontre la loi « antiterroriste » promulguée sous Pinochet, mais ce peuple qui ne s'est jamais soumis à l'occupant espagnol continue de résister malgré la répression, les arrestations arbitraires, les assassinats. Il s'oppose au saccage écologique de ses terres ancestrales par les multinationales. La cause des Mapuches a largement imprégné les revendications du mouvement social qui dure depuis plus d'un an au Chili. Le drapeau mapuche est devenu l'un des emblèmes des luttes sociales et les fresques représentant Camilo Catrillanca (fermier mapuche tué d'une balle dans la tête en novembre 2018 par une unité spéciale de la police surnommée « commando de la



jungle») ont recouvert les murs de Santiago. « Nous voulons que soient inscrits dans la Constitution les droits de tous les peuples chiliens et la libre détermination du peuple mapuche afin d'aboutir à l'autodétermination dans le cadre de la République chilienne » a déclaré Jaime Huenchullan, l'un des porte parole mapuche.

Lors du gouvernement de l'Unité Populaire de Salvador Allende (1970-1973), des milliers d'hectares avaient été restitués aux Mapuche, et la loi indigène de 1972 leur reconnaissait une culture propre. Cependant, le coup d'Etat de 1973 marque le début d'une nouvelle ère d'expropriations, de massacres et disparitions. Le néolibéralisme est roi, et les terres sont soumises à l'extractivisme intensif et à des monocultures qui empoisonnent les sols. Ce n'est qu'en 1993, au retour de la démocratie, qu'une nouvelle loi indigène est mise en place pour promouvoir des politiques de santé et d'éducation interculturelle. Toutefois, c'est insuffisant, et des Mapuche organisent des occupations de terres, que l'Etat réprime, en utilisant parfois la loi « *anti-terroriste* » de Pinochet pour les criminaliser. Aujourd'hui encore, il y a des prisonnières et prisonniers politiques mapuche et indigènes dans les prisons chiliennes.

Les enjeux d'une nouvelle Constitution

Il avait été dit qu'en cas de victoire du « *Apruebo* » [J'approuve] concernant la nouvelle Constitution, la question de la recon-

naissance des peuples autochtones, comme les Mapuche, les Aymaras ou encore les Rapa Nui, serait discutée. Chez les Mapuche les avis divergent concernant l'avancée des questions des restitutions des terres avec la nouvelle Constitution.

Certains optent pour une position plus radicale comme le dirigeant mapuche Juan Pichun. Il pense que les cultures obtiendront une meilleure reconnaissance mais doute du fait que la question des terres soit abordée dans les débats. Il considère que le référendum n'est pas la réponse au combat des Mapuche qui souhaitent récupérer leurs terres, reconstruire une nation mapuche et vivre selon leurs traditions issues de leur spiritualité ancestrale. Il opte pour une solution qui passe par la manière forte, par de la résistance, du sabotage, des méthodes plus violentes qui ont porté leurs fruits par le passé.

D'autres au contraire veulent faire confiance au changement politique et attendent de cette Constitution d'obtenir de nouveaux droits concernant les Mapuche. C'est le cas de l'historien mapuche Fernando Pairican qui estime que le nouveau processus constitutionnel pourrait rendre possible les droits

collectifs fondamentaux pour les indigènes et que la plupart des organisations mapuche ont abandonné l'idée de créer une « *nation* ». « *L'idée n'est pas de construire un autre État, mais d'avoir une autre forme de coexistence où il n'y a pas de domination, mais plutôt une égalité de traitement* », dit-il.

Ce référendum constitue une première victoire, mais il faut rester vigilant tout au long du processus. La convention constituante chargée d'écrire la nouvelle Constitution sera paritaire, et une représentation est garantie pour les indigènes, mais la droite est toujours en position de force et pourrait poser son veto. En attendant les élections constituantes d'avril 2021, nous concluons l'article sur une chanson composée par Sergio Ortega pour soutenir l'Union Populaire, trois mois avant le coup d'Etat : *El pueblo unido jamás será vencido* [Le peuple uni ne sera jamais vaincu] ! ●

Rachel Laporte et Anna Binard
Volontaires en service civique à France
Amérique Latine
Master 2 Sciences Sociales, spécialité science
politique, à l'IHEAL

SAHARA OCCIDENTAL : UNE SEULE SOLUTION, LE RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION

Le cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario, seul représentant légitime du peuple sahraoui, conclu en 1991 sous l'égide des Nations unies **allait de pair avec la tenue d'un référendum autodétermination**. Trente ans après, le référendum n'a toujours pas été organisé à cause des manœuvres de blocage et d'obstruction du pouvoir marocain qui bénéficie de la passivité des Nations unies et du soutien de certains pays, dont la France. Le peuple sahraoui subit donc un sentiment de mépris et d'injustice, ses droits à l'autodétermination sont bafoués et les engagements de la communauté internationale à son égard ne sont pas tenus.

Le 13 novembre 2020, le Maroc a rompu le cessez-le-feu de 1991 en déclenchant une opération militaire contre des Sahraouis qui manifestaient pacifiquement à El Guerguerat contre la construction illégale

d'une route dans la zone-tampon. **L'armée sahraouie a riposté en légitime défense** et bombardé les positions marocaines sur le mur de la honte qui sépare les territoires sahraouis occupés illégalement par le Maroc et les territoires libérés sous l'autorité de la RASD (République Arabe Sahraouie Démocratique). **Cette situation de guerre est préoccupante et dangereuse car elle constitue un risque grave de déstabilisation pour toute la région**. La décision illégale de Trump de reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental n'a fait qu'aggraver la situation. Après plusieurs semaines d'atermoiements, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est enfin réuni le 18 décembre à la demande de l'Allemagne. Mais il a refusé de prendre en compte la gravité de la situation et n'a pris aucune décision pour en sortir.

Solidaire de la lutte du peuple sahraoui, le MRAP a participé aux manifestations organisées par la communauté sahraouie en France. Il est également intervenu auprès du gouvernement français pour qu'il mette un terme à son soutien inconditionnel au Maroc et contribue activement à **une solution définitive du conflit en exigeant un référendum d'autodétermination, raison d'être et mission prioritaire de la Minurso** (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), qui permettra enfin au peuple sahraoui de décider librement et démocratiquement de son avenir. ●

Jean Paul Le Marec

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE KURDE

Alors que le pays s'enfonce dans une grave crise économique et sociale dans un contexte de pandémie, le dictateur turc Erdogan multiplie les arrestations et les atteintes à la liberté d'expression et poursuit sa guerre contre les Kurdes. Il maintient son occupation des territoires kurdes du Nord de la Syrie où **il procède à un véritable nettoyage ethnique avec l'aide de milices djihadistes**. Un rapport des Nations unies a révélé les exactions de ces milices. Le journal « Le Monde » en a rendu compte le 17 septembre 2020 sous le titre « Syrie: la terreur de l'occupation turque ». Députée au Parlement turc, Tulay Hatimogullari a interpellé le ministre des affaires étrangères sur la disparition dans les zones occupées par Ankara en Syrie de centaines de femmes et filles kurdes qui auraient été enlevées par les milices et emmenées en Libye pour être vendues. Fin décembre 2020, Sky News Arabia a publié des témoignages selon lesquels « le viol, la captivité et l'oppression des femmes kurdes à Afrin sont perpétrés avec la connaissance et l'approbation de la Turquie ».

En Turquie, des députés du HDP sont déchus de leur mandat parlementaire en violation de leur immunité et sont souvent condamnés à plusieurs années de prison. Des co-maires et des conseillers municipaux sont destitués et emprisonnés. Des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des intellectuels sont également poursuivis et emprisonnés.



Membre de la coordination nationale pour les droits du peuple kurde, **le MRAP est solidaire de la lutte du peuple kurde pour la reconnaissance de ses droits politiques et culturels**. Il participe aux mobilisations, notamment à l'appel du Conseil Démocratique Kurde en France (CDK-F). Le 9 janvier 2021, il était présent à la manifestation pour

rendre hommage à Sakine Cansiz, Finan Dogan et Leyla Soylemez assassinées le 9 janvier 2013 en plein Paris par les services secrets turcs mais aussi pour faire la lumière sur cet assassinat politique en exigeant que la justice française juge et condamne ses commanditaires. ●

Jean Paul Le Marec

LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ESSAIS NUCLÉAIRES EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 22 JANVIER

Il a fallu de nombreuses mobilisations, notamment à l'initiative de l'ICAN (Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes nucléaires) pour obtenir la ratification du Traité sur l'interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) après son approbation par 122 pays à l'Assemblée Générale des Nations-Unies du 7 juillet 2017. Grâce à sa 50^{ème} ratification en 2020, le traité est entré en vigueur le 22 janvier 2021. Après l'interdiction des armes biologiques en 1972 et des armes chimiques en 1993, toutes les armes de destruction massive sont interdites par un Traité international.

Membre de l'ICAN et du collectif « En marche pour la

paix », le MRAP se félicite de cette victoire qui va aider au développement de la lutte pour l'élimination totale et définitive des armes nucléaires. Comme les principales puissances nucléaires, dont la France, n'ont pas signé le Traité, le MRAP appelle à poursuivre la mobilisation pour que la France ratifie le Traité et l'applique en s'engageant dans le processus du désarmement nucléaire. Dans l'immédiat, le gouvernement français devrait geler les crédits budgétaires pour le renouvellement des armes nucléaires et les consacrer à la santé, à l'éducation, à la transition écologique et aux besoins économiques et sociaux de la population.

LES ÉTRANGERS DANS LA RÉSISTANCE INTÉRIEURE

Peu connu, et parfois même minoré pour mieux valoriser la dimension « nationale » de la Résistance en France, le rôle des étrangers dans la Résistance française n'en a pas moins été très important. Du fait de leur profil, les étrangers ont plus particulièrement participé à certaines formes du combat clandestin comme le travail de renseignement au sein des réseaux, les actions de contre-propagande menée au sein même de l'armée allemande, la lutte armée.

La France, terre d'accueil

La France compte à la veille de la Seconde Guerre mondiale environ trois millions d'étrangers et 600 000 personnes récemment naturalisées sur

un total de 42 millions d'habitants, ce qui représente une population immigrée d'environ 7,5 %. Cette proportion a triplé depuis 1914. La saignée de la Première Guerre mondiale et les nécessités de reconstruire un territoire meurtri par quatre années de combats sur son sol entraînent au cours des années 1920 le recours à une importante main-d'œuvre étrangère. Italiens et Polonais fuient notamment le sous-emploi endémique de leur pays pour venir travailler dans l'industrie française.

A cela s'ajoute une immigration politique. La France, pays des droits de l'homme, apparaît comme l'une des principales terres de refuge pour les populations qui cherchent à fuir les

régimes dits « totalitaires » qui se développent en Europe. Au cours des années 1920, deux catégories se distinguent : les « Russes blancs » qui quittent la Russie après la révolution bolchevique, les Italiens antifascistes qui franchissent la frontière après l'accession au pouvoir de Mussolini. Cette immigration politique s'accélère dans les années 1930. A partir de 1933 la France devient une terre de refuge pour les antinazis allemands, puis à partir de 1938 pour les opposants des premiers territoires annexés ou occupés par le Reich (Autriche, Tchécoslovaquie). La victoire de Franco entraîne en 1939 la « retirada » de 450 000 républicains espagnols qui franchissent les Pyrénées pour se réfugier en France.

Le 3 septembre 1944, des guérilleros espagnols équipés de pièces d'uniformes et d'armes prises sur des soldats allemands défilent dans les rues de Toulouse à la libération.



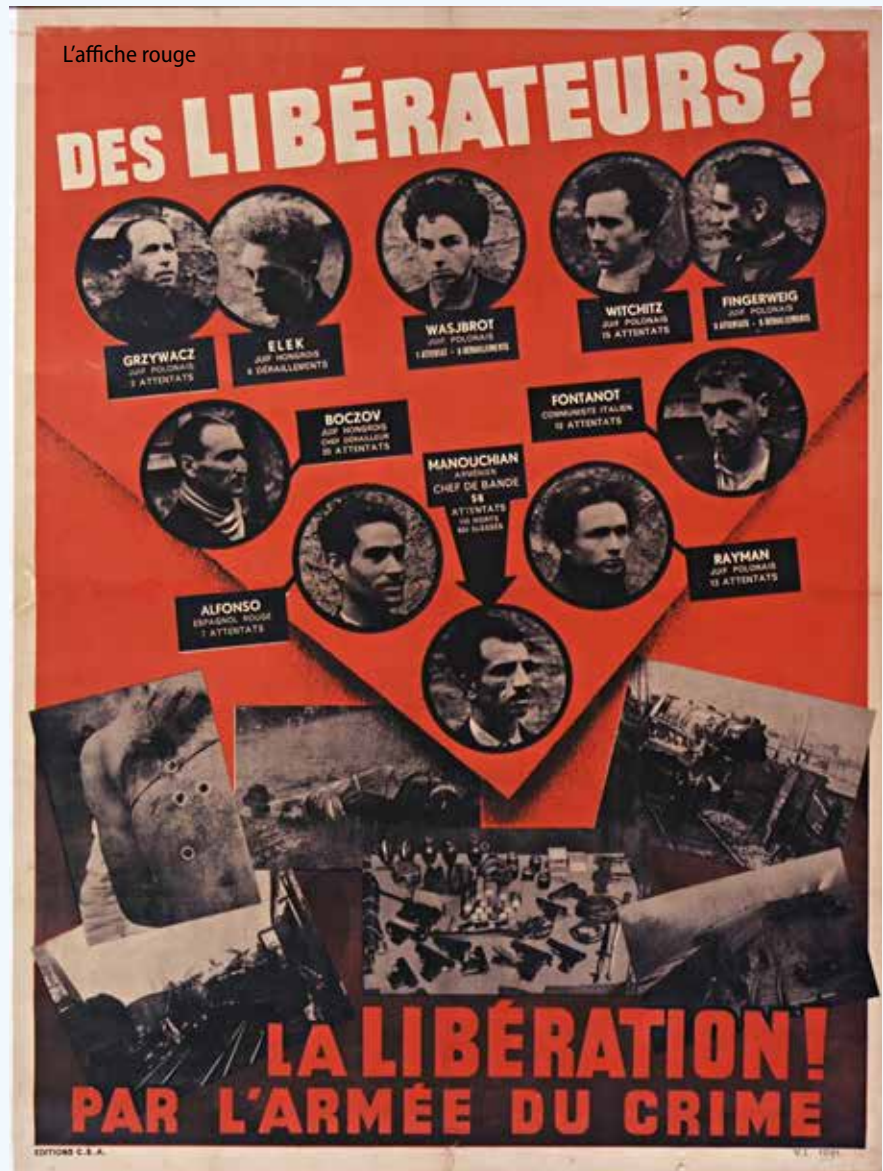
© Photo Jean Dieuzaide/Service historique de la Défense, CHA-Vincennes, Fonds du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale

Les étrangers, acteurs majeurs de la Résistance pionnière en France

La déclaration de guerre met les étrangers qui résident en France dans une situation délicate. Elle exacerbe une xénophobie déjà très présente tout au long des années 1930 du fait de la crise économique. Le gouvernement Daladier décide d'interner les ressortissants des puissances ennemies. Cette situation amène de façon quelque peu paradoxale les autorités françaises à interner des personnes qui étaient certes allemandes ou autrichiennes mais n'en étaient pas moins les ennemis les plus farouches du nazisme.

Mais c'est surtout la défaite de 1940 et ses conséquences qui compliquent la situation. Une clause déshonorante de l'armistice oblige la France à remettre aux Allemands les ressortissants du Reich antinazis qui se sont réfugiés sur son sol. Une menace considérable pèse sur ces réfugiés, qui doivent basculer dans la clandestinité ou fuir la France. Le régime de Vichy fait des immigrés des « boucs émissaires » de la défaite. Il adopte des mesures de dénaturalisations et de contrôle très strict des étrangers, en particulier contre les Espagnols et les Juifs étrangers.

Parce qu'ils sont à la fois les plus avertis des dangers du nazisme et les premiers touchés par les mesures de répression et de persécution, les étrangers occupent une place importante au sein de la Résistance pionnière qui se développe à partir de l'été et de l'automne 1940. Ce sont deux chercheurs d'origine russe, qui venaient d'être naturalisés, Boris Vildé et Anatole Lewitsky, qui fondent l'une des premières organisations de résistance en région parisienne, le réseau dit du Musée de l'Homme. Les militants rassemblés au sein de la MOI (Main-d'œuvre immigrée) se montrent les plus actifs dans la reconstitution clandestine du Parti communiste en région parisienne, participant à la diffusion de tracts et de journaux clandestins pour dénoncer la politique de Vichy. Dans le 20^e arrondissement, c'est le polonais Henri Krasuki, aidé de sa compagne Paula Szlifke (Paulette Sarcey) qui permet de doter la section MOI locale d'une organisation de jeunesse dont les membres se montrent particulièrement entreprenants. Lorsque le parti bascule ouvertement en juin 1941 dans



la résistance contre l'occupant après une période ambiguë liée au contexte du pacte germano-soviétique, les communistes étrangers recrutés dans les commandos de l'OS-MOI (Organisation spéciale de la Main-d'œuvre immigrée) sont partie prenante des premiers combats. L'italien Spartaco Guisco dirige le petit groupe qui procède à l'attentat contre le Feldkommandant de Nantes le 20 octobre 1941.

Si des étrangers peuvent s'engager au sein des organisations qui se développent dans le cadre de la Résistance française naissante, d'autres rejoignent des organisations qui leur sont propres et ne se fixent pas pour seul objectif de libérer la France du nazisme mais aussi les pays dont leurs membres sont originaires. C'est le cas par exemple de

l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance (POWŃ) constituée en 1941 grâce à Aleksander Kawalkowski, ancien consul polonais à Lille ou de l'UNE (Union nationale espagnole) qui cherche à rassembler les républicains espagnols réfugiés en France pour leur permettre de préparer la « reconquista » après leur défaite face à Franco.

Des formes de résistance spécifiques

Au sein de la lutte clandestine qui se développe en France, les étrangers occupent une position spécifique. Ceux qui sont originaires d'Europe centrale connaissent la langue de l'occupant. Il s'agit là d'un élément déterminant pour mener des actions de renseignement. Une action particulière est également dévolue à ceux qui ont fui le Reich avant la guerre.

27 août 1944, drapeaux en tête, des guerrilleros espagnols entrent avec les premières formations FFI ayant libérées la ville d'Auch (Gers).



© Service historique de la Défense / Vincennes, fonds du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale

Elle consiste à développer des actions de contre-propagande au sein même des troupes allemandes présentes en France. Le Travail allemand (TA) est mis en place à l'initiative de la MOI sous la direction de l'allemand Otto Niebergall et du Tchèque Arthur London.

La présence d'étrangers au sein de la Résistance française permet également de développer des connexions avec les organisations d'autres pays occupés, notamment les réseaux qui se développent de façon transnationale. Des communistes originaires d'Europe centrale participent en France au réseau de l'Orchestre rouge de Léopold Trepper tandis que des Polonais sont recrutés dans l'Est et le Nord du pays par le réseau franco-polonais F2.

Par le biais de contacts qu'ils peuvent avoir conservé dans leurs pays d'origine, les réfugiés allemands, autrichiens, tchèques ou polonais sont également les plus à même de révéler la réalité du système hitlérien et de donner certaines informations susceptibles d'être reprises par la presse résistante. *Unzer Wort*, principal titre de la presse clandestine juive, ne se limite pas à dénoncer les persécutions antisémites développées en France mais alerte aussi sur les massacres perpétrés contre les Juifs en Pologne.

Des acteurs importants de la lutte armée

L'expérience acquise lors des combats clandestins en Europe centrale ou lors de la guerre d'Espagne explique que les étrangers engagés dans la Résistance soient des

acteurs importants de la lutte armée.

Dans la continuité des premières actions entreprises en 1941, le Parti communiste intensifie les actions de guérilla. A partir du printemps 1942, il se dote d'une branche armée, les FTP (Francs-tireurs et partisans). En région parisienne, mais aussi à Lyon, Toulouse ou Marseille, les groupes FTP recrutent largement parmi la population immigrée. Placée sous l'autorité du « colonel Gilles », Joseph Epstein, d'origine polonaise, le groupe de la FTP-MOI à Paris, que commande successivement le roumain Boris Halban et l'arménien Missak Manouchian se montre le plus actif avec un total de 229 actions entre juin 1942 et novembre 1943. Son démantèlement et le procès de ses membres entraîneront une campagne de propagande allemande dite de « l'af-fiche rouge » visant à ternir l'image de la Résistance en prétendant qu'elle n'est pas le fait de patriotes mais d'étrangers se livrant à des actions criminelles.

Lorsque les maquis commencent à se développer en 1943 dans les principaux massifs du sud de la France pour transformer les premiers « camps refuges » de réfractaires au STO en unités combattantes, ils sont rejoints par de nombreux républicains espagnols qui désertent les Groupes de travailleurs étrangers (GTE) où ils étaient internés. Situés dans les régions montagneuses du Massif Central ou des Alpes, les GTE voisinaient souvent avec les premiers maquis, ce qui explique des passages relativement faciles et nombreux de l'un à l'autre. Au ma-

quis des Glières en Haute-Savoie, on dénombre 55 républicains espagnols sur un total de 450 maquisards. Parce qu'ils avaient une expérience des armes et du combat, ces anciens de la guerre d'Espagne étaient des recrues appréciées par les chefs de maquis, qui leur confiaient des rôles de cadres et d'instructeurs pour former des jeunes réfractaires n'ayant aucune expérience militaire. Outre les républicains espagnols, les maquis seront également rejoints par de nombreux déserteurs de la Wehrmacht, notamment des combattants originaires des territoires soviétiques conquis par le Reich et qui avaient été le plus souvent enrôlés de force. En Dordogne, plusieurs de ces déserteurs s'illustreront dans les maquis locaux, à l'image du Géorgien Chalva Yachvili, dont le fils Michel et le petit fils Dimitri seront tous deux membres de l'équipe de France de rugby. Quelques maquis rassemblant des antinazis allemands qui s'étaient réfugiés en France se constituent également, à l'image du maquis d'Otto Kühne dans les Cévennes.

S'il a été important, l'apport des étrangers à la Résistance française n'a pas toujours été reconnu à sa juste valeur après la guerre. Il ne correspondait pas à l'image d'une Résistance patriotique et nationale que cherchait à imposer la mémoire officielle. L'engagement de ces étrangers s'est également accompagné de désillusions lorsqu'il s'agissait à la fois de libérer la France mais aussi leur pays d'origine de l'oppression dont il faisait l'objet. Les Polonais verront la domination soviétique succéder à l'occupation nazie. Et les quelques initiatives développées par les républicains espagnols depuis la France pour tenter de renverser Franco ne seront pas soutenues par les Alliés. Elles se termineront en fiasco, à l'image de l'attaque menée contre les troupes franquistes dans le Val d'Aran en septembre 1944. En 1950, dans le contexte de la guerre froide, 288 résistants étrangers, dont 177 espagnols, qui avaient appartenu aux FFI, seront même arrêtés dans tout le Sud-Ouest du fait de leurs activités communistes pour être expulsés vers la Corse et l'Algérie dans le contexte de la guerre froide (opération Bolero-Paprika).●

*Fabrice Grenard,
directeur historique de la Fondation
de la Résistance*

ILS ÉTAIENT VINGT ET TROIS...



© Service historique de la Défense, Vincennes, fonds du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale

Missak Manouchian, poète et journaliste arménien, il dirige le groupe de la FTP-MOI à Paris. Le démantèlement et le procès de son groupe fait l'objet d'une campagne de propagande allemande dite de « l'affiche rouge » visant à ternir l'image de la Résistance en prétendant qu'elle n'est pas le fait de patriotes mais d'étrangers se livrant à des actions criminelles. Missak Manouchian et la grande majorité des membres de son groupe seront fusillés par les Allemands le 21 février 1944 au Mont-Valérien.

Le 21 février 1944, les 23 membres du « groupe Manouchian » arrêtés en novembre 1943 sont fusillés au Mont Valérien. En réalité ils étaient 24, Olga Bancic sera décapitée 2 mois plus tard à Berlin.

Missak Manouchian est né le 1er septembre 1906 en Arménie, il n'a que 9 ans lorsque débute le génocide arménien ; son père est abattu les armes à la main ; sa mère décède de la famine imposée par le gouvernement turc. Missak et son frère Karapet sont sauvés par une famille kurde puis placés dans un orphelinat au Liban (alors sous protectorat français). Missak arrive en France en 1925 et adhère au Parti Communiste Français en 1934. Il rejoint la Résistance en 1940 et est intégré aux FTP-MOI de Paris (Francs Tireurs et Partisans - Main d'Oeuvre Immigrée) dont il devient le responsable en 1943.

Le 28 septembre il supervise l'attaque contre le colonel SS Julius Ritter, responsable du STO en France. Les groupes de Manouchian accomplissent près de trente opérations dans Paris du mois d'août à la mi-novembre 1943. Au matin du 16 novembre 1943, Manouchian est arrêté avec Joseph Epstein et ses camarades en gare d'Evry par les brigades spéciales. Ils sont remis aux autorités allemandes après avoir été torturés.

Une parodie de procès est menée de

façon expéditive par le tribunal militaire allemand du Grand Paris à l'Hôtel Continental. Dix des prévenus sont sélectionnés pour la composition de « l'Affiche Rouge » qui est placardée en 15000 exemplaires sur les murs de Paris, avec cette inscription : « *la libération par l'armée du crime : 56 attentats, 150 morts, 600 blessés* ». Mais l'Affiche rouge produit l'effet contraire à celui escompté par les nazis. En 1955, à la suite de l'inauguration de la Rue du groupe Manouchian dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, Louis Aragon écrit le poème « l'Affiche Rouge » publié dans l'Humanité. Il est mis en musique en 1959 par Léo Ferré. La chanson restera censurée, interdite à la radio et la télévision françaises, jusqu'en 1981 !

En ce 77^{ème} anniversaire de leur assassinat le MRAP rend hommage à « **ces étrangers et nos frères pourtant** » : Celesto Bancic, Espagnol, 27 ans ; Olga Banci, Roumaine, 32 ans (seule femme du groupe) ; Joseph Boczov, Hongrois, 38 ans ; Georges Cloarec, Français, 20 ans ; Rino Delle Negra, Italien, 19 ans ; Thomas Elek, Hongrois, 18 ans ; Maurice Fingerwajg, Polonais, 19 ans ; Spartaco Fontano, Italien, 22 ans ; Jonas Geduldig, Polonais, 26 ans ; Emeric Glasz, Hongrois, 42 ans ; Leon Goldberg, Polonais, 19 ans ; Azlama Grzywawz, Polonais, 34 ans ; Stanislas Kubacki, Polonais, 36 ans ; Cesare Luccarini, Italien, 22 ans ; Missak Manouchian, Arménien, 37 ans ; Armenak Arpen Manouchian, Arménien, 44 ans ; Marcel Rajman, Polonais, 21 ans ; Roger Rouxel, Français, 18 ans ; Antoine Salvadori, Italien, 24 ans ; Willy Schapiro, Polonais, 29 ans ; Amédéo Usséglio, Italien, 32 ans ; Wolf Wajsbrot, Polonais, 18 ans ; Robert Witchitz, Français, 19 ans . A l'heure où le racisme gangrène toujours notre société, où des cimetières sont profanés par des croix gammées, où les sans papiers sont humiliés par la police, portons très haut la mémoire de ces « *étrangers qui disaient la France en s'abattant* ». ●

EN 1950, PAUL ELUARD ÉCRIT UN POÈME EN LEUR HONNEUR :

Il a j'ai le droit de dire en français aujourd'hui,
Ma peine et mon espoir, ma colère et ma joie, [...]
C'est que ces étrangers, comme on les nomme encore, Croyaient à la justice,
ici-bas, et concrète.
Ils avaient dans leur sang le sang de leurs semblables. Ces étrangers savaient
quelle était leur patrie.[...]
Leurs portraits sur les murs sont vivants pour toujours.
Un soleil de mémoire éclaire leur beauté. [...]
Leur vie tuait la mort
Lorsqu'on ne tuera plus
Ils seront bien vengés
et ce sera justice

LES RÉSISTANTS ALLEMANDS EN FRANCE

Un film de 2006, réalisé par Jean-Pierre Vedel et diffusé sur les chaînes publiques a attiré l'attention sur un aspect méconnu de la Seconde Guerre mondiale : l'action des Allemands antinazis en France. Environ 3000 Allemands se sont engagés pour lutter aux côtés des résistants français. Membres du groupe de résistance « Travail Allemand », ils ont été espions dans la Wehrmacht, ont renseigné les réseaux de la France libre et ont pris les armes.

Alors que la première guerre mondiale a livré les peuples à la boucherie pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs, la seconde guerre mondiale était une guerre idéologique opposant des régimes fascistes et des gouvernements de collaboration (comme le gouvernement de Vichy) aux antifascistes. Ces Allemands antinazis venaient de différents milieux : il y avait des communistes, souvent anciens des brigades internationales, des réfugiés

juifs allemands, d'autres agissaient pour des raisons morales ou religieuses. C'est le cas de soldats et officiers de la Wehrmacht qui espionnaient leur armée pour le compte de « l'ennemi ». Un monument simple (une pierre plantée) rend hommage aux maquis formés en France par des antifascistes allemands en Haute Lozère et dans les Cévennes (maquis de Bonnecombe et de Marvejols puis maquis Montaigne), aux côtés de la Résistance française, à partir du printemps 1943.

Témoignage de Kurt Hälker, soldat de la marine allemande et membre de la Résistance française : Je ne voulais pas faire la guerre. Mon père avait participé à la Première Guerre mondiale et il m'a raconté tellement de choses horribles ! En arrivant à Paris j'ai vu des avis publics d'exécution : il s'agissait de deux jeunes Français fusillés pour avoir participé à une manifestation. Ça m'a amené à réfléchir. Début 43, nous avons fondé le « Groupe

des trois » au ministère de la Marine. Nous avons recueilli des informations sur le tristement célèbre camp de Drancy et nous les avons transmises à nos contacts. Nous avons également tenté de nous procurer des armes, et nous en avons également fourni quelques-unes à la Résistance.

Nos contacts étaient essentiellement des femmes, des émigrantes allemandes qui vivaient en France et qui exécutaient leurs missions avec beaucoup de courage.

Source : www.arte.tv/fr/histoire-societe/les-mercredis-de-l-histoire/NAV_201_20cette_20semaine/T_C3_A9moignages/611502,CmC=611504.html.

Témoignage de Peter Gingold, communiste allemand réfugié en France

En 1939, lorsque la guerre a éclaté, j'ai été, comme d'autres Allemands, interné dans un camp, près d'Angoulême, puis, jusqu'à la capitulation des armées françaises, dans celui de Langlade, à une quinzaine de kilomètres de Nîmes. Je suis ensuite revenu à Paris. Au cours des semaines qui suivirent, tous les membres de nos groupes de jeunes se sont peu à peu retrouvés et nous avons commencé à agir clandestinement. On imprimait des tracts : « À bas Hitler, à bas la guerre ! » Par la suite, nous nous sommes organisés. Ce travail d'organisation, on le doit surtout à Otto Niebergall, le responsable de notre groupe de communistes allemands réfugiés. Après la mise en place de la MOI, nous avons été chargés de l'action « Travail allemand ». Il s'agissait toujours de diffuser des tracts, mais aussi de contacter des soldats et des officiers pour découvrir si, parmi eux, nous pouvions trouver des antifascistes et les amener à travailler avec nous, à s'organiser et à agir au sein de la Wehrmacht.

Peter Gingold est arrêté et torturé en 1943, mais parvient à s'enfuir. Il se cache et participe aux combats de la Libération à Paris où, avec un drapeau blanc, il incite les soldats allemands à se rendre. ●

Monument à la mémoire du maquis de Bonnecombe



© SPhoto.Velvet, Wikimedia commons GNU Free Documentation License

Renée Le Mignot

« UN NUAGE ESPAGNOL »

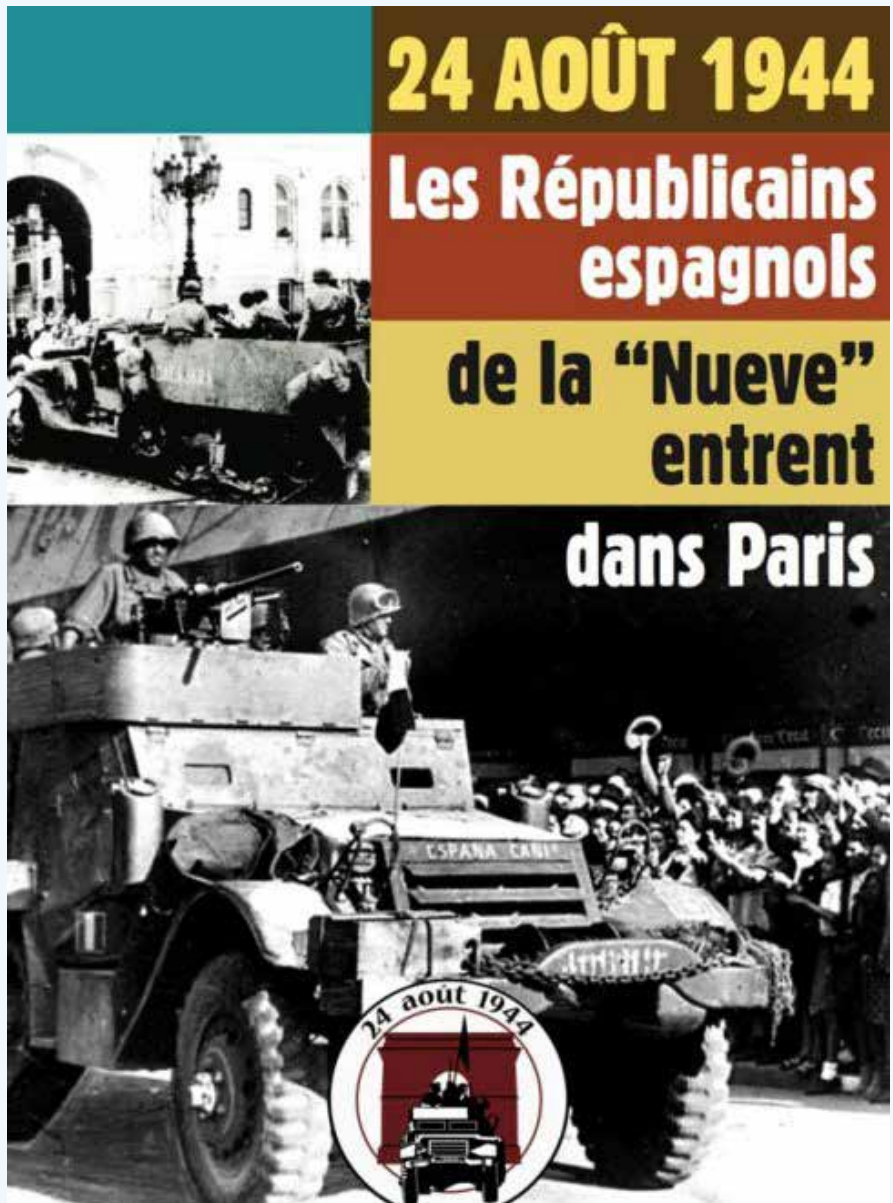
Tous les maquis de France ont dans leurs rangs des combattants républicains espagnols qui se sont illustrés par leur bravoure ; certains seront même composés uniquement d'Espagnols, comme en Ariège ou en Dordogne...

Traités en ennemis par la République française dès 1939, puis par le régime pétainiste, internés dans d'innombrables camps du sud du pays (Roussillon, Ariège, Tarn, etc.), des Républicains espagnols ayant fui Franco s'engagent dans la Légion en 1940 pour combattre la Wehrmacht en Norvège aux côtés de la France (victoire de Narvik). L'expérience de la guerre civile leur a donné une certaine capacité d'organisation, une endurance, une combativité qui forcent l'admiration des Français. Ils entrent massivement dans la lutte armée contre l'occupant nazi. Prendre le maquis est non seulement un acte de conviction mais aussi de survie : les membres des partis et syndicats espagnols, les élus républicains, les vaincus exilés sont pourchassés, déportés, assassinés par la milice française et l'occupant nazi. Le 20 août 1940, le premier train de déportés partant d'Angoulême pour Mauthausen sera rempli de 900 de ces Espagnols...

Dans la Résistance, beaucoup tiennent un rôle militaire primordial. Ils s'intègrent à l'AS (Armée secrète), à l'ORA (Organisation de résistance dans l'armée) et se regroupent dans les mouvements unis de Résistance, ou encore au sein des FTP-MOI (francs-tireurs partisans, main d'œuvre immigrée), comme Celestino Alfonso qui figure sur la fameuse «Affiche Rouge».

Certains maquis se composent exclusivement de combattants espagnols. Ils sont dans les premiers à s'organiser et passer à l'action, tel le réseau Ponzán à Toulouse, sous l'impulsion de Francisco Ponzán, alias François Vidal, militant de la CNT. Dès le début de la guerre, le groupe se met au service de la Résistance et travaille activement avec l'Intelligence Service anglais et le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) de De Gaulle, permettant l'évasion de 1 500 personnes, dont plus de 700 aviateurs alliés. Arrêté en 1944 par la police française, Francisco est livré aux Allemands et exécuté, à la veille de la Libération.

Le groupe de Ramon Villa Capdevilla (alias commandant Raymond) s'empare le 11 juin 1944 d'un train blindé allemand près de



Périgueux. Il participe également, au sein du bataillon Libertad, à la libération de Royan et de l'estuaire de la Gironde.

La liste des maquis où la présence espagnole fut importante, voire majoritaire, est éloquent : Dordogne, Montagne Noire, Quérigut (dans l'Aude), Aveyron, Pic Violent, Savoie, Lot, Loches, Belves, Isère, la Goulette (Saint-Girons), Privas, Cantal, Corrèze, Maleterne, Bagnères, Landes, Rouergue, Mont Mouchet, Limousin, Vercors, barrage de l'Aigle, Foix... De nombreux antifascistes espagnols se trouvent aussi dans la Résistance en Bretagne, Gironde, Massif central, plateau des Glières en Haute-Savoie... Ils participeront à la libération d'au moins 27 villes françaises (dont Annecy, Paris, Cahors, Foix,

Bordeaux, Strasbourg, Périgueux, Royan, Toulouse...). Le bataillon Alsace-Lorraine, commandé par le colonel Berger (André Malraux), est composé de beaucoup d'Espagnols et d'anciens des Brigades internationales.

La Nueve

Les Républicains espagnols de la 9^e compagnie («la Nueve») du régiment de marche du Tchad, composante de la 2^e division blindée du général Leclerc, seront les premiers soldats alliés à entrer dans Paris le 24 août 1944. Le rôle de ces hommes sera, hélas, longtemps oublié.

Ces combattants espagnols, qui avaient fui en Afrique du Nord après la victoire de

Franco ou avaient intégré la Légion (après les camps français), rejoignent les Forces françaises libres après le débarquement allié en novembre 1942. Ils participent aux combats contre l'Afrika Korps en Tunisie. La «Nueve» débarque sur la plage d'Utah Beach dans la nuit du 31 juillet 1944 ; elle participe à la fin de la bataille de Normandie et s'illustre dans des combats contre les divisions waffen-SS «Adolph Hitler» et «Das Reich». Composée d'anarchistes, de socialistes, de communistes, la compagnie sera autorisée à arborer les couleurs du drapeau de la 11e République espagnole. Ils donnent à leurs véhicules blindés des noms rappelant la guerre d'Espagne : Madrid, Guernica, Teruel, Ebro, Guadalajara, etc. Le lieutenant Amado Granell, ex-capitaine de l'armée républicaine espagnole, adjoint du capitaine Dronne commandant la «Nueve», est le premier officier allié à rencontrer les représentants du Conseil national de la Résistance, à l'Hôtel de Ville, au soir du 24 août 1944. Ce sont ces mêmes

Espagnols qui formeront, le surlendemain 26, l'escorte du général de Gaulle lors de sa descente des Champs-Élysées.

La compagnie repart au combat en septembre. Elle s'illustre le 12 à Andelot (Haute-Marne) où elle fait prisonniers 300 soldats allemands. Le 15, elle franchit la Moselle et établit une tête de pont. Le 23 novembre, elle participe à la libération de Strasbourg et, le 5 mai, à la prise du «Nid d'Aigle» de Hitler à Berchtesgaden.

Après la guerre, le rôle des Espagnols tombe dans l'oubli. Il faudra attendre 60 ans pour que la Ville de Paris leur rende officiellement hommage, le 25 août 2004. Une plaque «Aux Républicains espagnols» a été inaugurée quai Henri-IV, en présence de Bertrand Delanoë, alors maire de Paris. En 2015, le jardin de l'Hôtel de Ville est renommé «Jardin des Combattants de la Nueve» par Anne Hidalgo.

M. Bénézech, membre du comité de la Résistance, déclarera, en reconnaissance des résistants espagnols, qu'ils étaient

«des combattants héroïques de la liberté, qui, partout, firent preuve du plus grand courage et payèrent un lourd tribut à la libération de notre pays.»

Mais aucun responsable français ne tentera de leur apporter une aide pour libérer leur pays du fascisme.

«Il faudra bien un jour crier dans le silence qu'un nuage espagnol a libéré Paris» (Serge Utgé-Royo.) ●

Serge Utgé Royo,
fils de Républicains espagnols
Renée Le Mignot, MRAP



RUSSES ET SOVIÉTIQUES DANS LA RÉSISTANCE



© Service historique de la Défense, Vincennes, fonds du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Anatole Lewitzky. Anthropologue d'origine russe, il dirige le laboratoire de technologie comparée du Musée de l'Homme lors qu'il est mobilisé en octobre 1939. Ayant échappé à la captivité, il retourne à Paris où il fonde avec Boris Vildé et Yvonne Oddon le réseau du musée de l'Homme. Ar, il est fusillé au Mont-Valérien le 25 février 1942 à l'issue du procès de son groupe.

Des étrangers des pays de l'Est ont participé à la Résistance en France. De nombreux articles ont été consacrés par exemple à la résistance polonaise.

Mais la résistance russo-soviétique est beaucoup moins connue. Des prisonniers de guerre soviétiques de l'armée nazie ont été transférés dans des camps et astreints à des travaux forcés en France, notamment dans les mines de charbon. Nombreux sont ceux qui menaient des actions clandestines dans les camps et cherchaient à s'évader pour rejoindre les réseaux de résistance. Ils y ont retrouvé des déserteurs de l'armée allemande qui avaient été enrôlés de force. Certains émigrés russes vivant en France ont soutenu les nazis mais d'autres ont participé à la Résistance. Le réseau du Musée de l'Homme a été fondé dès le début de l'Occupation en 1940 par des émigrés russes. D'autres réseaux cachaient des gens menacés par la Gestapo, fournissaient des faux papiers aux résistants et aux Juifs. Les évadés soviétiques intégraient les groupes de partisans français et certains d'entre eux ont même créé leurs propres réseaux. Les Russes et Soviétiques, pleinement engagés dans les actions de résistance

(sabotages de voies ferrées, de lignes électriques et téléphoniques, propagande antinazie, évasions de prisonniers de guerre soviétiques des camps), ont participé à la libération de nombreuses villes. ●

Jean-Paul Le Marec



© Service historique de la Défense, Vincennes, fonds du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

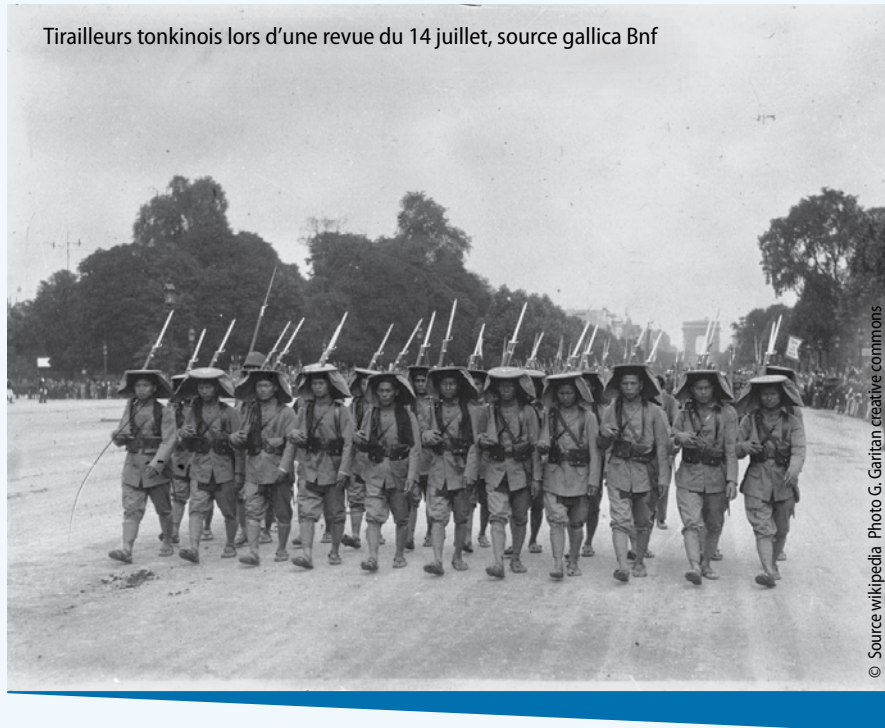
Boris Vildé. Ethnologue d'origine russe, il participe à la campagne de France durant laquelle il est fait prisonnier. Etant parvenu à s'évader, il rejoint Paris où il fonde avec Anatole Lewitzky et Yvonne Oddon le réseau du Musée de l'homme. Arrêté après une dénonciation, il est condamné à mort et fusillé le 25 février 1942 au Mont-Valérien.

LES « INDOCHINOIS » REQUIS DURANT LES DEUX GUERRES MONDIALES

Durant les deux conflits mondiaux, la France, seconde puissance coloniale de la terre, fit massivement appel à ses « loyaux sujets accourus au secours de la patrie » (formule de la propagande coloniale) ou, pour être plus près des réalités, à de pauvres hères recrutés çà et là, le plus souvent de force. Il y eut tant en 1914 qu'en 1939, deux catégories de recrutés : les militaires et les travailleurs non qualifiés.

On aurait pu penser que les populations de l'Indochine française auraient été épargnées par le recrutement des « indigènes ». Après tout, les gouvernants avaient à portée de main des Africains (du Maghreb et d'Afrique subsaharienne) par millions. Et ils ne se privèrent pas d'en recruter en masse. L'Indochine ? Colonie lointaine (il fallait alors quasiment un mois pour faire le trajet en bateau). Et puis, pour la partie militaire, ces « Indochinois », petits, chétifs, étaient réputés peu aptes au combat. Ce fut l'avis, par exemple, du maréchal Joffre, qui avait d'ailleurs commencé sa carrière d'officier en Indochine. Il y aurait là un livre à écrire sur le sottisier de ce soi-disant « grand génie » : les petits fils de ces « Indochinois » si méprisés emportèrent les fortifications de Dien Bien Phu, quarante ans plus tard.

Il n'empêche. Il fut fait appel, tout de même, à cette population. En précisant d'emblée qu'il s'est agi – et cela est valable pour les deux guerres mondiales – quasi uniquement de Vietnamiens (que le vocabulaire colonialiste appelait « Annamites »). Marseille fut comme d'habitude le premier lieu d'accueil de ces travailleurs et tirailleurs. Pour ces derniers, le camp de Fréjus-Saint-Raphaël fut la plaque tournante de la redistribution dans toute la métropole (et de la réception et de l'hébergement durant les mois d'hiver). À la fin du conflit, les « Indochinois » seront 91.000, répartis en parts presque égales entre ouvriers (48.000, ce qui en fit le second contingent, après les Algériens) et tirailleurs (43.000). En France, ils furent, les uns et les autres, soumis à un climat auparavant inconnu, logés et habillés de façon inappropriée, souvent scandaleuse, proie de maladies (tuberculose et même début de la grippe espagnole). Près de



4.000 d'entre eux (1.800 travailleurs et 3.000 soldats) ne revirent jamais le ciel de leur pays. En 1939, les autorités coloniales renouvelèrent la même pratique que lors de la Première Guerre. Prudentes, elles avaient, dès 1926, prévu la mise en place, en cas de nouveau conflit, d'un service dit de la Main-d'œuvre indigène (MOI). C'est donc muni de cette expérience de 1914-1918 et d'un arsenal juridique que le ministre des Colonies de la III^e République, Ernest Mandel, envisagea de recruter 75.000 travailleurs « indochinois ». Un plan équivalent avait été conçu pour les militaires. On imagine que la débâcle du printemps 1940 brisa net ce recrutement. En fait, il y eut 20.000 travailleurs (employés un temps dans les poudreries) et 7.000 tirailleurs, toujours quasi uniquement des Vietnamiens. Durant l'occupation allemande, dans une France elle-même en proie aux privations et aux conditions de vie dégradées, on imagine que les « indigènes » furent quasi totalement abandonnés par Vichy. Pires encore furent leurs conditions de vie lorsque les nazis occupèrent la zone sud. Les « Indochinois » furent surexploités, employés aux travaux les plus dégradants. Là encore, la tuberculose fit des ravages. Et la mortalité

fut équivalente à celle du premier conflit. Dans cet océan de misère, il y eut tout de même une flamme : cette communauté vit naître des mouvements protestataires, encouragés et encadrés par les militants politiques (des trotskistes et des communistes), au point de fournir des combattants à la Résistance. Des éléments montèrent même au maquis, certains y perdirent la vie. En septembre 1945, Ho Chi Minh proclama l'indépendance du Viet Nam. En France, lorsque cette nouvelle fut connue, la communauté – qui reprit fièrement alors son vrai nom : vietnamienne – accueillit la nouvelle avec enthousiasme. Le drapeau de la nouvelle République fut hissé sur les camps. Une nouvelle ère des relations entre la France et ses anciennes colonies allait-elle naître ? Malgré les espoirs de la Libération, on sait qu'il n'en fut rien. Les gouvernements français, pourtant issus de la Résistance, ne comprirent pas que l'ère du colonialisme touchait à sa fin. Mais ceci est une autre histoire... ●

Alain Ruscio
Historien

LE MASSACRE DE THIAROYE

AU SÉNÉGAL (1^{er} décembre 1944)

Les hommes tués à Thiaroye étaient ces combattants de 1940, originaires de l'Afrique Occidentale française (AOF), faits prisonniers par les Allemands mais, contrairement aux prisonniers métropolitains, c'est en France, dans des Frontstalags qu'ils passèrent quatre longues années de captivité. A la Libération, alors que certains s'étaient évadés et avaient rejoint les maquis, ils ont été rapidement rapatriés en novembre 1944 vers le Sénégal où ils devaient être démobilisés à la caserne de Thiaroye. D'après les textes en vigueur, ils devaient percevoir un quart de leur solde de captivité avant de quitter la métropole et les trois quarts restants au moment de leur démobilisation. L'administration militaire et coloniale a refusé de les payer. Spoliés de leurs soldes, les ex-prisonniers de guerre ont réclamé logiquement le paiement. Sur ordre des officiers, le 1^{er} décembre 1944, ils ont été rassemblés devant des automitrailleuses pour être assassinés. C'est un massacre prémédité.

L'histoire officielle consignée dans les rapports des officiers et les écrits du gouverneur général de l'AOF n'est qu'une machination orchestrée par le

gouvernement provisoire. C'est ce que montre la circulaire émanant du ministère de la Guerre du 4 décembre 1944 faisant croire que les rapatriés ayant quitté Morlaix le 5 novembre 1944 avaient perçu la totalité de leur solde avant l'embarquement. Il fallait présenter officiellement une rébellion armée et une mutinerie avec des revendications illégitimes et une répression sanglante inévitable du fait des tirs des mutins. Mais il fallait aussi diminuer le nombre de rapatriés en faisant croire que 400 d'entre eux avaient refusé de monter à bord du navire à l'escale de Casablanca pour camoufler le nombre de victimes dont certaines ont été qualifiées de « déserteur ». Pendant soixante-dix ans les autorités françaises ont indiqué que les 35 victimes étaient enterrées dans les tombes anonymes du cimetière militaire de Thiaroye alors que les corps déchiquetés par les automitrailleuses ont été jetés dans des fosses communes. 34 tirailleurs « sénégalais » ont été condamnés pour un crime de rébellion armée qu'ils n'ont pas commis. Les blessés ont été achevés à l'hôpital principal de Dakar. Thiaroye est une ignominie, un crime colonial et raciste que l'État français refuse de reconnaître plus de trois-quart de siècle plus tard alors que

l'honneur de l'armée impose de dire cette vérité aussi dérangeante qu'elle puisse être. C'est en 2014 que le mensonge d'État a été révélé mais c'est aussi en 2014, lors de visite de François Hollande au cimetière militaire de Thiaroye, qu'un rendez-vous important avec l'histoire et la justice a été saboté. Au lieu de reconnaître le massacre et le lieu des fosses communes, le président a cru bon d'annoncer que les plus de 70 victimes (vraisemblablement plus de 300) n'étaient pas enterrées dans les tombes anonymes du cimetière mais que l'endroit de leur sépulture demeurait mystérieux, qu'ils s'étaient rassemblés pour crier leur indignation alors qu'ils avaient été rassemblés sur ordre des officiers. Il a cependant reconnu qu'ils n'avaient pas perçu leur dû. Comme promis, il a remis les archives numérisées au Sénégal (toujours pas consultables) mais il manque celles, les plus sensibles, restées auprès des forces françaises au Sénégal jusqu'à leur dissolution. Un jugement du tribunal administratif de Paris est en attente pour qu'on puisse les consulter. Une exposition pilotée par le ministère de la Défense en 2014 à destination des pays de l'Afrique subsaharienne n'est que le reflet du récit officiel mensonger.



Depuis maintenant six années, l'obstruction à la manifestation de la vérité sur un crime commis est toujours vivace avec le refus du ministère des Armées :

- de rendre consultables toutes les archives
- de donner le libellé du motif d'une punition infligée à un officier
- d'octroyer la mention «mort pour la France» pour une victime suite à la demande de son fils
- de rembourser les sommes spoliées aux familles prétextant la prescription de la créance alors que la tromperie de l'État est toujours d'actualité avec la modification de la date d'embarquement sur les états signalétiques et des services.

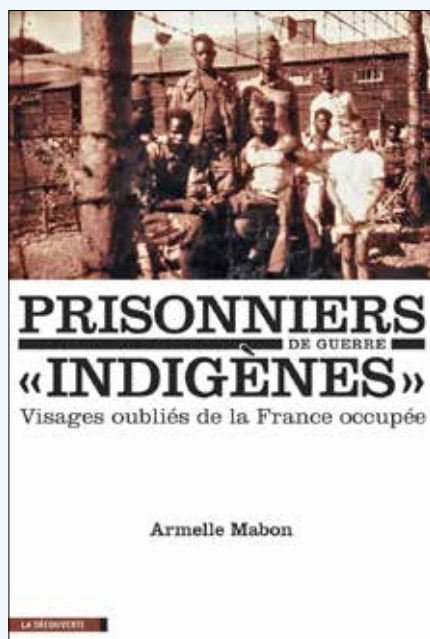
La commission de la Défense nationale et des forces armées a, par un vote le 21 octobre

2020, approuvé la publication du rapport du député Philippe Michel-Kleisbauer qui nous révèle la présence de trois fosses communes sous les tombes du cimetière. L'endroit précisé par le ministère des Armées est un nouveau mensonge.

Afin de faire avancer la recherche historique mais aussi par souci de dignité et de justice, il devient indispensable et urgent d'exhumer les corps des fosses communes dont l'endroit est connu. A partir de l'exhumation des corps, un travail d'identification pourra être mené pour donner un nom à ces hommes exécutés pour avoir réclamé leurs droits. Qu'ils puissent enfin reposer dans une sépulture digne et que l'État français reconnaisse ce crime de masse et un procès mené à charge pour condamner des innocents.

Il est également indispensable de diligenter une enquête administrative et une enquête parlementaire afin de déterminer les responsabilités dans la perpétuation de ce mensonge d'État et notamment depuis la dissolution des forces françaises au Sénégal en 2011 et de clore ce chapitre de la Seconde Guerre mondiale annonciateur d'un racisme d'État. ●

Armelle Mabon, historienne, enseignante-chercheuse à l'Université de Bretagne-Sud, auteure de l'ouvrage «Prisonniers de guerre «indigènes» : visages oubliés de la France occupée», La Découverte nouvelle éd. 2019.



L'ouvrage d'Armelle Mabon aux éditions «La Découverte»



Morts par la France de Pat Perna et Nicolas Otero édition «les Arènes»
Une B.D. consacrée à Thiaroye dont Armelle Mabon est un personnage.



Une des victimes: M'Bap Senghor dont le fils Biram Senghor se bat depuis tant d'années pour la mémoire de son père

MASSACRES DE L'ARMÉE NAZIE CONTRE DES SOLDATS AFRICAINS

De nombreux soldats africains ont été enrôlés par l'armée française. En mai-juin 1940, plusieurs centaines d'entre eux ont été victimes des crimes racistes de l'armée nazie.

De nombreux soldats africains ont été enrôlés par l'armée française. En mai-juin 1940, plusieurs centaines d'entre eux ont été victimes des crimes racistes de l'armée nazie. Ce fut notamment le cas à Clamecy dans la

Nièvre. Entrée dans la ville le 16 juin 1940, l'armée nazie a capturé de nombreux soldats de l'armée française. Les prisonniers de guerre français ont été regroupés dans des camps. Mais 44 soldats maghrébins et africains ont été séparés des autres et amenés dans un bois où ils ont été abattus. Ils étaient originaires de plusieurs pays : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal. Laissés sur place sans inhumation, ils ont été enterrés quelques

jours plus tard à la demande du maire. Ce massacre a suscité une grande émotion dans la population qui amené plusieurs habitants à entrer dans la Résistance. Les maquisards n'ont pas attendu la fin de la guerre pour rendre hommage aux soldats massacrés. Le 11 novembre 1943, ils ont déposé des drapeaux sur le lieu du massacre et un monument y a été inauguré le 20 juin 1948. ●

Jean Paul Le Marec

LUTTE CONTRE LA NÉGROPHOBIE



Des événements dramatiques et largement médiatisés, aux États-Unis et en France, ont remis sur le devant de la scène médiatique le «racisme anti-noirs», appelé également négrophobie. Cette forme de racisme pèse sur le quotidien de toute une partie de la population.

1. Des préjugés aux discriminations racistes

Les populations noires subissent de fortes pratiques discriminatoires dans tous les domaines de la vie sociale, l'emploi, le logement, les loisirs...

Selon un rapport de recherche de 2018 sur les discriminations dans l'accès au logement en France, les personnes ayant des origines supposées africaines ont 32 % de chances de moins de visiter un logement à louer.

Au travail, l'ampleur des discriminations est largement sous-estimée car beaucoup de victimes renoncent à les faire reconnaître. Mais le Défenseur des Droits constate que celles «liées aux origines lors des recherches de stage ou d'emploi se produisent «souvent» ou «très souvent» pour plus de 60 % des répondants» et que «les personnes vues comme noires se déclarent le plus souvent discriminées du fait de leur couleur de peau». Les

personnes noires sont surreprésentées dans les métiers peu qualifiés, les femmes dans le «soin», les hommes dans les «métiers physiques». Dans une agence pour l'emploi une femme noire risque de se voir proposer spontanément des places de femmes de ménage. En décembre 2019, les Prud'hommes de Paris condamnent une «discrimination raciale systémique» pour le «système organisé de domination raciste» de 25 travailleurs maliens d'un chantier de construction.

L'école elle-même peut se révéler un espace d'assignation à une identité noire et africaine, à une origine supposée qui enferment les enfants dans des représentations stéréotypées. Les lycéens et étudiants noirs ont de vraies difficultés pour accéder à des stages ou plus tard à des postes de responsabilités.

Les noirs subissent le racisme primaire, à commencer par des insultes et des moqueries, faussement humoristiques. Des mots comme «bamboula» ou des images comme celle du célèbre Banania véhiculent une image paternaliste dévalorisante des personnes présentées comme de «grands enfants» condamnés à un rôle subalterne. Les joueurs de football noirs, même appréciés, continuent

d'entendre des cris de singe ou de se voir lancer des bananes. Une femme noire qui accompagne des enfants au teint plus clair sera à priori prise pour la nounou...

Une vaste enquête, en 2018, de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE conclut que 30 % des personnes ayant la peau noire disent avoir été victimes de racisme et 24 % affirment avoir été contrôlées par la police durant les cinq années précédentes. Parmi celles-ci, 41 % estiment que le contrôle effectué représente un profilage racial. En France, le 21 février 1995, Ibrahim Ali, un Franco-Comorien de 17 ans, est tué à Marseille par un colleur d'affiches du Front national. En 2011, un groupe identitaire breton, Breiz Atao, conteste la victoire au concours de sonneurs bretons du champion de Bretagne biniou-bombarde : sa peau est noire. En 2015, la ministre de la Justice Christiane Taubira est comparée à un singe. En 2017, le directeur de Radio Courtoisie s'indigne de «la mélanisation de la France» et de «l'explosion de la population de race congolaise». En février 2018, Laetitia Avia députée de Paris est traitée de «trouie noire» et menacée de mort. En août 2020, la députée de Paris, Danièle Obono est représentée en esclave par le journal «Valeurs actuelles».

2. Une longue histoire d'oppression

Le racisme subi par les populations noires est ancré dans une longue histoire.

Dès le milieu du 16^e siècle, les Espagnols se tournent vers l'Afrique pour disposer d'une main d'œuvre non payée. Pendant plusieurs siècles, les négriers achètent des millions d'esclaves aux vendeurs africains et les exportent vers le «Nouveau Monde». Les révoltes parfois massives sont nombreuses. Une vision dévalorisée des populations noires s'installe. Le statut et la vie de l'esclave, bien-meuble, sont régis dans les colonies françaises par le «Code noir» de 1685. La traite négrière et l'esclavage enrichissent considérablement les puissances occidentales.

En France, au 18^e siècle, Voltaire peut à la fois dénoncer l'esclavage et maintenir une image négative des Noirs. Des

hommes comme l'abbé Grégoire créent la Société des Amis des Noirs. Après d'autres résistances et révoltes, la grande révolte des esclaves de Saint-Domingue contraint la Convention à décréter, en 1794, la première abolition de l'esclavage par la France. Rétabli par Bonaparte en 1802, il sera définitivement aboli, en 1848, sous l'impulsion de Victor Schoelcher.

Aux 18^e et 19^e siècles, des «scientifiques» classent les humains en races associant des caractéristiques psychologiques et morales à des traits physiologiques, en particulier la couleur de la peau. Le comte de Gobineau classe le Noir au plus bas de l'échelle des «races» humaines. Ces caractérisations marquent pour longtemps les représentations collectives. Dans la deuxième partie du 19^e siècle les colonisateurs justifient leurs conquêtes et l'asservissement des Africains par une mission civilisatrice des «races supérieures» à l'égard des «races inférieures». Les «zoos humains» donnent à voir des scènes fantasmées de «sauvages» africains. La littérature et les expositions coloniales véhiculent les clichés. La hiérarchie raciale imprègne les manuels scolaires de la Troisième République.

Aux États-Unis, après l'abolition de l'esclavage en 1865, le système ségrégationniste s'installe dans les États sudistes. Cette ségrégation raciale s'appuie sur la violence, entretenue notamment par le Ku Klux Klan. Au cours des années 1960, la ségrégation officielle est abolie sous la pression du mouvement des droits civiques. Néanmoins les États-Unis restent empreints de «discriminations raciales systémiques». Ainsi, le taux des accusés noirs condamnés à mort est de 40 % supérieur au taux pour d'autres accusés. Les «bavures» meurtrières de policiers blancs envers les noirs se succèdent. L'idéologie suprémaciste blanche retrouve un espace médiatique.

En 1948, pour contrer la décolonisation, les blancs d'Afrique du Sud mettent en place, la politique d'apartheid. La population est classée en «blancs» et «non-blancs» («noirs», «métis», «colorés» confinés dans des ghettos.). À partir de 1961, l'ANC se lance dans la lutte armée. Mandela dirige cette lutte, passe 27 ans en prison, devient le symbole de ce combat contre le racisme et en 1991 président d'un pays libéré de l'apartheid. Ces quelques données historiques

n'épuisent pas l'explication du racisme envers les noirs. Il se manifeste aussi dans des pays qui n'ont pas de passé de domination directe des peuples noirs.

3. Lutter contre la négrophobie

Chaque situation sociale et historique produit des formes spécifiques de racisme, de conscience et de luttes antiracistes.

Au milieu du 20^e siècle, pour répondre aux représentations négatives dont ils sont victimes, des militants antillais et africains comme Léopold Senghor et Aimé Césaire affirment être fiers d'être «nègres». Franz Fanon appelle à «décoloniser les esprits» tandis que Cheikh Anta Diop publie «Nations nègres et culture». Ce retournement des stigmates, cette appropriation de la beauté, cette revendication d'une «identité noire» crée une conscience de groupe et permet des luttes d'émancipation.

La société américaine fait vivre ensemble, de façon antagonique, des populations dont les définitions et les histoires sont marquées par la ségrégation et le racisme. La France impériale, a opprimé des populations noires d'esclaves déportés aux Antilles et à la Réunion, où de profondes inégalités sociales liées aux différences chromatiques perdurent. À la fin du 20^e siècle une population noire importante, originaire des Antilles ou d'Afrique, s'est installée en Métropole.

En France, en 2001, la loi Taubira reconnaît la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité et l'obligation

d'en faire activement mémoire. Au-delà de cette première initiative, le débat demeure sur les formes que peuvent prendre des réparations de ces crimes. La colonisation reste un impensé de ces débats malgré les déclarations d'E. Macron. Le combat contre les inégalités et injustices, le racisme et les discriminations hérités de la traite de l'esclavage et de la colonisation doit se poursuivre.

En 2007, Nicolas Sarkozy faisait, à Dakar, une déclaration tristement célèbre : «l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire». Déclaration stupide en soi, et totalement fausse. L'Afrique a connu des empires puissants et prospères. Cette histoire doit être enseignée pour détruire l'image de «peuples africains primitifs». Ce qui contient le germe du racisme, c'est l'essentialisation qui consiste à croire qu'il existe un «homme noir» aux caractéristiques spécifiques, uniformes et immuables.

Des affirmations identitaires, culturelles et politiques débouchent sur un ressentiment, voire des attitudes de rejet contre des personnes blanches. Ce mouvement connaît un développement chez des noirs américains et se manifeste parfois en France comme dans l'affaire des masques théâtraux d'Exhibit B en 2014 : des acteurs ou des auteurs qui ne sont pas noirs ne seraient pas habilités à exprimer les douleurs du racisme. Le métissage des cultures (habillement, cuisine, musique, danse...) constituerait des emprunts indus ou une trahison culturelle.



En 1966 Droit et Liberté dénonçait la négrophobie

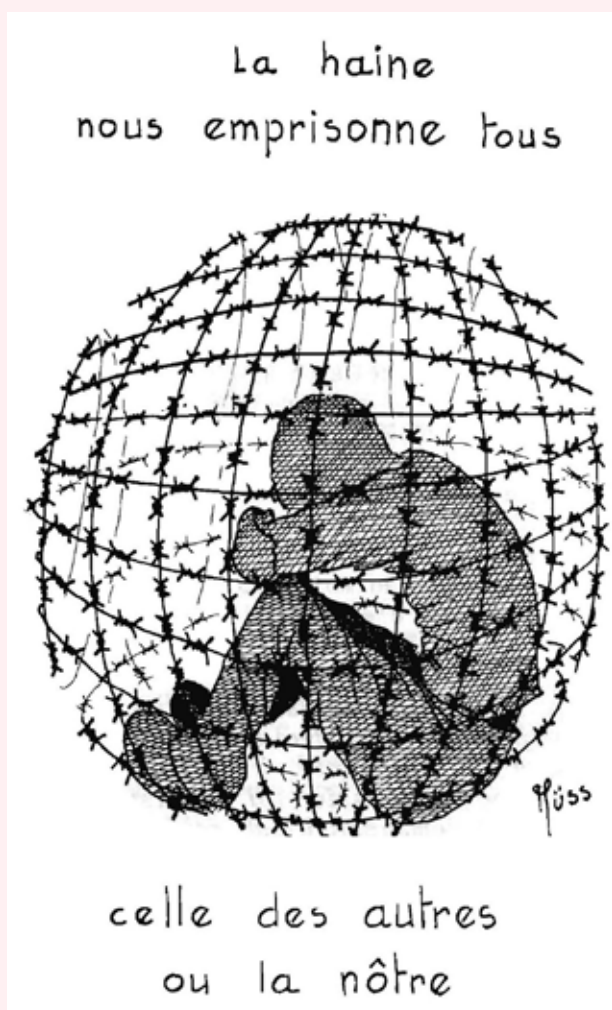
Il convient au contraire de valoriser les apports essentiels des arts africains à la culture mondiale. La nécessité n'est pas une confrontation entre «Blancs» et «Noirs», entre «eux et «nous» mais la construction d'une commune humanité débarrassée du racisme.

Les humains sont confrontés à une histoire multiple et souvent douloureuse. Le MRAP appelle à construire une mémoire partagée amenant tous les membres de notre société, quelle que soit leur origine, à connaître et comprendre ce qu'ont été la traite négrière, l'esclavage et la colonisation, les dominations passées, leurs formes et conséquences actuelles. Les responsabilités historiques de la France doivent être reconnues, assumées et enseignées. Les systèmes de domination et d'exploitation actuels doivent être compris dans leur complexité et leur évolution, pour que la question des «races» ne soit plus une grille de lecture du monde.

Comme le souligne la Commission Nationale Consultative des Droits de L'Homme, «le combat contre le racisme envers la minorité noire nécessite une prise de conscience du phénomène par la société dans son ensemble, une décolonisation des esprits. Les progrès en la matière supposent un renversement des perspectives». La représentation des noirs dans les médias doit être repensée pour faire prendre conscience des biais et discriminations qui alimentent préjugés

et stéréotypes. L'éducation, et notamment l'école, a un rôle primordial. Les programmes scolaires actuels condamnent le racisme mais peuvent comporter des biais racistes que ce soit dans le domaine de l'histoire, de la culture ou dans la description du monde actuel. **L'universalisme que le MRAP revendique n'est pas celui qui prétend uniformiser l'humanité dans le cadre d'une culture française ou européenne considérée comme supérieure. Cette conception a justifié le colonialisme, en particulier en Afrique et contre «l'homme noir». Cet universalisme inclut la reconnaissance de la diversité des peuples et des cultures, la reconnaissance des valeurs positives que toutes peuvent comporter. L'avenir de l'humanité est au métissage, aussi bien culturel que physique. Les concepts de Blancs et de Noirs ne devraient plus exister. Seul l'Homme compte.** ●

Bureau National du MRAP
Le 21 décembre 2020



Dessin publié en 1987 dans le dossier: La loi, le racisme, les étrangers en France. A retrouver sur le site <https://archives.mrap.fr>

LOI SÉPARATISME

«Il n'y aura pas de mobilisation réelle contre les dérives sectaires sans une lutte contre toutes les exclusions»

Nous sommes profondément attachés aux grands principes qui fondent notre République – la liberté, l'égalité, la fraternité – av

ec les droits et les libertés qui en découlent, traduits dans nos textes constitutionnels, nos normes juridiques et nos engagements internationaux. La laïcité, telle que la loi de 1905 l'organise, est un des cadres qui permettent de mettre en œuvre ces principes. En ce sens, elle fait partie de notre patrimoine commun. L'État en est le garant et c'est à ce titre que

nous sommes exigeants pour que soient, partout, pour toutes et tous, combattues et corrigées les injustices et les inégalités qui frappent une large partie de la population vivant en France. La responsabilité des pouvoirs publics est première face aux carences et aux défaillances constatées qui perdurent et s'accroissent. Le président Emmanuel Macron a lui-même reconnu que l'Etat a été insuffisant dans l'application et le contrôle des textes existants et ne remplit pas pleinement ses promesses.

Cette situation alimente des sentiments d'abandon, de la défiance et des replis avec des tensions sociales fortes qui nous inquiètent. L'ensemble met en péril la paix civile et l'unité de la communauté natio-

nale. En dépit de son titre, le projet de loi «confortant le respect des principes de la République» présenté par le gouvernement ne retient dans son texte aucune mesure positive en faveur de l'égalité des droits.

De nouveaux délits et des contrôles de toute la population

Le pouvoir cherche au contraire à imposer sa vision de la République dans une approche exclusivement sécuritaire et répressive. La philosophie politique qui sous-tend cette logique s'inscrit en rupture avec l'approche démocratique de la République. Il ne s'agirait plus d'obéir aux lois et de les respecter, mais d'y adhérer sans réserve, sans esprit critique ni distance possible.

Présentée par le premier ministre comme une loi de liberté, elle n'impose que des interdits, de nouveaux délits pénaux et des contrôles de toute la population. Ce projet, dans la lignée d'autres tout aussi liberticides dont celui relatif à la sécurité globale, est dangereux car il franchit une ligne rouge en prenant le risque de rompre l'équilibre historique trouvé par les grandes lois laïques de 1882, 1901 et 1905.

Les principes fondamentaux posés de liberté d'instruction, de liberté des associations, de liberté de culte et de conscience seraient substantiellement modifiés par de nouvelles restrictions pour tous les salariés, parents, adhérents, membres d'association... Seraient aussi restreintes la libre administration des collectivités territoriales, avec un retour d'une tutelle de l'Etat central, ainsi que la liberté d'expression et de la presse par une entorse à la loi de 1881, la création d'un délit d'intention et d'une responsabilité collective pour les associations.

Les germes de la division avec la stigmatisation de l'islam

Nous ne pouvons imaginer que soit imposée à ces dernières l'obligation générale d'agir pour la «sauvegarde de l'ordre public» comme envisagée dans la charte d'engagement dont la signature conditionnerait toute subvention publique et qui est de nature à brider le rôle de contre-pouvoir qui leur revient dans une société démocratique. De nombreuses voix de tous bords s'élèvent

pour s'inquiéter de ce projet de loi qui est loin de faire consensus. Des institutions nationales et internationales alertent également sur ces graves reculs possibles. Les mesures envisagées par le flou des obligations qui seraient créées ou par les contraintes posées ouvrent à l'arbitraire, aux discriminations et aux tensions.

En dépit de précautions formelles, ce projet porte en lui les germes de la division avec la stigmatisation de l'islam et de ses pratiquants. L'exposé des motifs est explicite, visant «un séparatisme» et «un entrisme communautaire» «pour l'essentiel d'inspiration islamiste» et ciblant en conséquence les structures d'exercice du culte et toutes les personnes de confession musulmane partout où elles sont.

L'arsenal juridique en vigueur est suffisant Le risque est grand d'ouvrir une boîte de Pandore à tous les extrémismes. Déjà, de nombreux élus et parlementaires annoncent leurs intentions de le durcir encore et de rajouter des mesures clairement défiantes envers une partie de la population en raison de sa religion.

Nous considérons que l'arsenal juridique aujourd'hui en vigueur est largement suffisant pour lutter efficacement contre le terrorisme, contre les intégrismes de tous ordres lorsqu'ils invoquent un motif religieux pour s'affranchir des lois de la République qui s'imposent à toutes et tous, qu'elles punissent ou qu'elles protègent.

L'engagement de l'Etat pour le respect des principes de la République passe par un redéploiement des services publics qui ne laisse aucun territoire, aucun quartier, aucune population de côté, et une action concrète globale contre les ghettos urbains qui enferment et assignent à résidence. Il n'y aura pas de mobilisation réelle contre les dérives sectaires sans une lutte contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, contre toutes les exclusions, les discriminations et le racisme.

La lutte, à la fois contre la dérive sectaire et les inégalités persistantes, repose sur une justice et une police qui traitent chacune et chacun de manière égale avec des efforts de formation conséquents. Cette démarche impose des actions fortes et des moyens pour un égal accès à l'éducation, à la culture, à l'emploi et un soutien accru aux acteurs associatifs et sociaux qui interviennent au quotidien pour accompagner et développer des projets individuels et collectifs qui aident à faire société dans la diversité de ses composantes.

Nous croyons en la force de la République et de la démocratie, en la puissance de l'Etat de droit et de la laïcité. Plutôt que de les dévoyer et de les affaiblir, nous appelons solennellement le gouvernement à retirer ce projet de loi et à agir vite et fort pour rétablir la confiance et les ambitions de notre idéal républicain dans les faits. ●

TRIBUNE COLLECTIVE À L'INITIATIVE DE LA LDH, PUBLIÉE DANS LE «MONDE», INVITANT LE GOUVERNEMENT NE PAS JOUER AVEC LA RÉPUBLIQUE ET PAR CONSÉQUENT À RETIRER LE PROJET DE LOI CONTRE LE SÉPARATISME.

Signataires :

Les signataires de cette tribune sont : Estellia Araez, présidente du Syndicat des avocats de France (SAF) ; **Rodrigo Arenas** et **Carla Dugault**, coprésidents de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ; **Faycal Ben Abdallah**, président de la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; **Mehmet Ali Boduk**, président de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort) ; **Mouhieddine Cherbib**, président du Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT) ; **Katia Dubreuil**, présidente du Syndicat de la magistrature (SM) ; **Sarah Durocher**, co-présidente du Planning familial ; **Christian Eyschen**, secrétaire général de la Libre pensée ; **Murielle Guilbert**, co-déléguée générale de l'Union syndicale solidaires ;

Albert Herszkowicz, président du Mémorial 98 ; **Karl Ghazi**, coprésident de la Fondation Copernic ; **Mélanie Luce**, présidente de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) ; **Emmanuel Poilane**, président du Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) ; **Raphaël Pradeau**, porte-parole national de l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) ; **Jean-François Quantin**, co-président du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) ; **Malik Salemkour**, président de la Ligue des droits de l'homme (LDH) ; **Dominique Sopo**, président de SOS Racisme ; **Benoit Teste**, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU) ; **Nathalie Verdeil**, secrétaire confédérale de la Confédération générale du travail (CGT)

FOCUS SUR LE MRAP ILLE-ET-VILAINE

Présentation du MRAP d'Ille et Vilaine.

Le MRAP d'Ille et Vilaine compte une quarantaine d'adhérent.es dont une dizaine de militant.es actifs. L'activité du MRAP 35 se concentre principalement sur les permanences d'accueil : Exilés primo-arrivants, demandeurs d'asile en cours de procédure, mineurs non accompagnés ou encore réfugiés statutaires, ils sont de plus en plus nombreuses et nombreux à fréquenter nos permanences. En Bretagne comme partout en France, la politique d'accueil est défaillante et les associations doivent compenser les carences de l'État à tous les niveaux.

Avec 35h hebdomadaires de permanence dans différents lieux du département, le MRAP 35 est l'association la plus fréquentée de la métropole rennaise avec plus de 3000 personnes accueillies par an.

La fréquentation de nos permanences a explosé au printemps 2014 avec la mise en place du «tout internet» pour les prises de rendez-vous à la préfecture.

L'Ille et vilaine, un département d'expérimentation pour la dématérialisation.

Dès avril 2014, la préfecture a imposé les prises de rendez-vous par courriel, faisant ainsi disparaître miraculeusement les files d'attente devant ses locaux. Cette obligation a été mise en place sans aucune concertation avec les associations et encore moins avec les premiers concernés.

Le MRAP 35 a dénoncé à maintes reprises les dérives de ces démarches dématérialisées, notamment lors d'une occupation de la préfecture en juin 2018, où des promesses d'amélioration ont été faites. Aujourd'hui le constat est accablant. Non seulement rien n'a changé, mais les démarches par voie électronique se sont généralisées à toutes les préfectures et les difficultés d'accès aux droits des personnes exilées ont été considérablement aggravées par les retards cumulés par les services préfectoraux en raison de la crise sanitaire.

« Lorsqu'en raison de la saturation des plages horaires ouvertes à la réservation il n'est plus possible de prendre de rendez-vous, les intéressés se trouvent dans l'impossibilité d'accomplir les démarches nécessaires au dépôt d'une première



Bénévoles au local du MRAP 35

demande ou d'une demande de renouvellement de leur titre de séjour et ils demeurent ainsi dans une situation précaire, voire irrégulière». (Défenseur des Droits – 10/07/2020).

En effet après le déconfinement, de nombreuses personnes en situation régulière ne pouvaient accéder au guichet virtuel et perdaient leurs droits sociaux et leur droit au travail.

Pourtant dans une décision importante rendue le 27 novembre 2019, le Conseil d'État rappelle que les dispositions réglementaires ne permettent pas de rendre obligatoire l'accomplissement des démarches administratives par voie électronique. Malgré cette décision, les points d'accueil numériques mis en place à la préfecture par des services civiques ont été supprimés ! De plus, pour tenter de s'adapter au manque de moyens matériels et humains des services, ces démarches ne cessent d'être modifiées sur le site de la préfecture. Cela complexifie encore les prises de rendez-vous, sans pour autant combler le retard des services, mais le creusant chaque jour un peu plus au détriment des droits des exilé.es.

Afin de dénoncer la dématérialisation imposée des démarches administratives et d'exiger le rétablissement d'un guichet physique, le MRAP 35 organisé un rassemblement à la préfecture d'Ille et Vilaine le 7 octobre dans

le cadre d'un appel régional organisé par la Coordination régionale Bretagne / Pays-de-Loire solidaire des personnes immigrées.

Depuis cette action, la situation s'est un peu améliorée et la préfecture délivre une attestation de maintien des droits en attendant le renouvellement des titres de séjours, mais aucun guichet physique n'a été rétabli malgré la décision du Conseil d'État.

Les activités du MRAP 35 pendant la pandémie.

Malgré la pandémie, nous avons tenté de maintenir le lien avec les personnes exilées, mais comme toutes les associations nous avons été contraints de fermer au public pendant le premier confinement. Nous avons repris les permanences dès le 2 mai. Depuis la seconde période de confinement, nous avons décidé de rester ouvert au public puisque la Préfecture, la justice et toutes les administrations n'ont pas interrompu leur activité.

A l'issue du premier confinement, nous avons dû nous battre pour maintenir les droits des personnes, car la préfecture d'Ille et Vilaine avait cumulé un retard considérable dans le traitement des demandes, même pour les renouvellements de titres de séjour. Nous avons fait plusieurs actions pour dénoncer cette situation, mais en pleine crise sanitaire

nos modes d'action sont limités. Nous avons donc alerté les médias.

La préfecture n'a pas aimé cette mauvaise publicité. Elle a accepté de recevoir une délégation composée de membres du MRAP 35 et d'autres associations rennaises et a fini par admettre qu'elle avait «400 dossiers en souffrance», soit plus 400 personnes privées de leurs droits. Les agents préfectoraux sont épuisés, mais l'État refuse de mettre des moyens supplémentaires au service séjour. C'est une stratégie bien connue pour décourager les exilé.es d'accéder à leurs droits et à leur dignité en les maintenant dans une indigence administrative et matérielle.

Les conséquences de la loi Collomb

Plus d'un an et demi après son application, nous pouvons évaluer les conséquences de la dernière loi «Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie» dite «Loi Collomb». Elles vont au-delà de nos craintes exprimées lors de la présentation du projet de loi, avec un affaiblissement des droits fondamentaux et une accentuation de la maltraitance institutionnelle. Cette nouvelle loi instaure principalement des mesures renforcées de restrictions, de contrôles et de tris, à des fins de refus d'entrée, d'expulsion et de bannissement du territoire.

Elle prolonge inutilement la rétention et prive notamment les demandeurs d'asile venant de pays dits «sûrs» d'un droit de recours effectif. La préfecture d'Ille et Vilaine prononce des mesures d'éloignement dès le rejet de l'OFPRA et n'hésite pas à tenter de les mettre à exécution. Les ressortissants géorgiens et albanais sont les principales cibles de cette politique et subissent des pratiques discriminatoires de la part de l'État qui les désigne comme les responsables de l'engorgement du dispositif d'asile.

L'expulsion de 33 Géorgiens par un vol groupé coordonné par Frontex au départ de Rennes le 4 octobre 2019 a profondément choqué la population bretonne tant par l'ampleur de l'opération policière que par la brutalité des arrestations. Elle continue de susciter des actions de mobilisations en Ille et Vilaine notamment dans les établissements scolaires qui ne veulent plus de chaises vides dans leurs classes.

En janvier 2021 nous avons recensé en Ille et Vilaine 40 familles sous le coup d'une mesure d'éloignement exécutoire, soit 108 enfants menacés d'expulsion avec leur famille ! Ce recensement n'est pas exhaustif, il ne comptabilise pas les personnes célibataires dans la même situation et toutes les familles qui préfèrent se cacher.

YAËL EST BÉNÉVOLE AU MRAP 35 DEPUIS UN AN. ELLE EXPLIQUE LES RAISONS DE SON ENGAGEMENT

• Peux-tu te présenter rapidement ?

Je m'appelle Yaël Ménegaire, j'ai 26 ans et je suis en troisième année de doctorat en sciences de l'information-communication à l'Université Rennes 2. Je travaille sur la numérisation du quotidien d'exilé.e.s en situation irrégulière, en retraçant leurs parcours de la traversée des frontières à leur installation à Rennes. L'idée principale de ce travail

de recherche est de voir comment les technologies numériques accompagnent ces trajectoires, à la fois d'un point de vue sécuritaire (technologies de contrôle, biométrie, bases de données européennes et nationales) et du point de vue des exilé.e.s eux-mêmes (utilisation des smartphones, des réseaux sociaux numériques...).

• Comment et pourquoi es-tu devenue bénévole au MRAP ?

Je suis devenue bénévole au MRAP car j'avais initialement envie d'accumuler des connaissances pratiques sur la procédure Dublin qui est une procédure européenne impliquant un important réseau numérique européen lié aux empreintes digitales des exilé.e.s. Puis, progressivement, je me suis prise au jeu des permanences juridiques ! Il y a tellement de statuts différents et de parcours singuliers, au bout d'un an de permanence, j'ai l'impression d'avoir encore beaucoup à apprendre.

• Quel est ton rôle ?

Mon rôle est d'accompagner les personnes qui viennent aux permanences juridiques dans leurs démarches avec la préfecture (qui sont ô combien compliquées !) dans de nombreux domaines : titres de séjours, récépissés, renouvellement... Bien évidemment, nous accompagnons aussi les personnes en perte de droits, débouté.e.s, dublinées, etc.

• Que penses-tu de la politique migratoire de la France ?

Il me semble que la politique migratoire en France est une suite ininterrompue de mesures racistes et xénophobes visant à toujours plus précariser et décourager les étrangers qui tentent de vivre sur le sol français. La politique migratoire actuelle m'inquiète car elle est devenue maîtresse dans l'invisibilisation progressive des exilé.e.s et dans la discrétion de ses pratiques. La dispersion des camps dans les villes et aux frontières, la numérisation lente et progressive des démarches avec les préfectures, la mise en place de nombreuses OQTF et mesures d'éloignement depuis le début du covid... Si les associations n'étaient pas là pour dénoncer et rendre ces pratiques visibles, toutes ces politiques de découragement resteraient dans l'ombre !



Privée de son titre de séjour, Jolie n'a plus de travail

En France depuis 20 ans, cette femme de ménage ne peut plus travailler. À Rennes, elle attend le renouvellement de sa carte de séjour. Malgré ses nombreuses relances, la préfecture ne répond pas.

Témoignage

Jolie ne boisse pas les bras, mais se sent épuisée. « Je ne sais plus comment faire », souffre cette maman qui élève seule six enfants, âgés de 3 à 16 ans. Jeudi dernier, elle s'est rendue à la permanence du Mrap 35 à Rennes (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) où des bénévoles se dévouent pour aider les personnes étrangères à faire valoir leurs droits.

« Comme souvent, la salle d'attente était pleine ce jour-là. Chacun vient avec son histoire, raconter son parcours d'exil en espérant des jours meilleurs. » Cela fait 20 ans que je suis en France. Depuis que j'ai ces papiers, je travaille. Et là, je me retrouve impuissante. Mon

employeur ne peut plus me garder », larmoye Jolie.

Née à Kinshasa au Congo, elle a obtenu son premier titre de séjour en 2007. Depuis, tous les deux ans, le document est renouvelé. « Je fais la demande et je l'obtiens rapidement. J'ai un contrat à durée indéterminée (CDI), un logement, mes enfants à charge. Ma situation n'a pas changé. »

Le ménage à la tac

Jolie a beau écrire à la Préfecture pour obtenir le renouvellement de son titre, passer des coups de fil à aucune réponse. « Depuis fin août, je n'ai plus de document valable. Je ne peux plus travailler », se désole la mère de famille qui fait le ménage à l'université

de Rennes, dès 5 h du matin. Dans son appartement du quartier de Villejean, elle tourne en rond, stressée par cette situation.

« Elle n'est pas la seule dans ce cas. »

« Nous accompagnons une dizaine de personnes qui subissent la même situation. Il y avait déjà un retard dans le traitement des demandes à la préfecture mais, depuis le confinement, c'est encore pire, dénonce Carole Bihanne, président du Mrap 35. Les formulaires sont de plus en plus complexes. On s'arache les cheveux pour les remplir. Tout est fait pour décourager les demandeurs. »

Contactée, la préfecture d'Ille-et-Vilaine n'a pas souhaité répondre.

Nathalie FLOCH-LAY,



Jolie, 43 ans, est mère de six enfants. Elle attend le renouvellement de son titre de séjour pour reprendre son travail comme femme de ménage.

(Photo: Gaël Ponce)

Article paru dans Ouest France du 15 09 2020

Les actions du MRAP 35

Face à la brutalité de cette politique migratoire, le MRAP 35 a peu de temps pour organiser d'autres actions, mais participe à l'Inter-orga, un collectif qui rassemble une trentaine d'organisations rennaises à l'origine de nombreuses initiatives locales contre les expulsions, le racisme, les violences policières, le sans-abrisme, les morts en Méditerranée etc..., aux actions régionales initiées par la Coordination régionale Bretagne / Pays-de-Loire solidaire des personnes immigrées et aux actions nationales dans le cadre des EGM (Etats Généraux des Migrations).

Le MRAP 35 est souvent sollicité pour animer des débats et intervient régulièrement dans les établissements scolaires pour des actions de sensibilisation. C'est l'occasion de faire témoigner des réfugiés de leurs parcours devant les élèves.

La prise en charge des MNA par le département d'Ille et Vilaine, comme sur l'ensemble du territoire, est totalement défailante et les jeunes étrangers sont de plus en plus nombreux à se présenter dans nos permanences après leur remise à la rue. Même s'ils possèdent des actes d'état civil, la suspicion de fraude est généralisée et la reconnaissance de leur minorité est systématiquement contestée selon des critères d'évaluation très subjectifs.

La majorité des jeunes que nous recevons sont envoyés à Rennes par d'autres départements, où ils ont été déjà reconnus mineurs. Ils sont systématiquement réévalués à Rennes et



majoritairement déclarés majeurs. Cette décision est très difficile à comprendre et à accepter pour les MNA pour lesquels tout s'arrête brutalement et qui sont mis à la rue. Avec deux associations locales, DIDA (D'Ici ou D'Ailleurs) et UTOPIA 56, le MRAP 35 a créé en 2019 un groupe de travail autour de ces jeunes étrangers en errance. Nous leur trouvons des familles d'accueil solidaires et nous les scolarisons dans des établissements privés, car les établissements publics refusent de les accueillir quand leur minorité est contestée. Pour faire face aux frais engendrés par la scolarisation de ces MNA, nous avons mis une cagnotte en ligne et organisons des événements de soutien pour récolter des fonds. Plus d'une trentaine de MNA sont actuellement accueillis dans ce dispositif alternatif pendant leurs recours.

Le CRA de Rennes Saint jacques

Malgré les mesures gouvernementales prises pour freiner la propagation de la seconde vague de la pandémie, le CRA de Rennes continue d'enfermer les personnes exilées

en attente d'expulsion au mépris de tous les gestes barrières.

Ces mesures sont obligatoires et s'appliquent partout, sauf dans les centres de rétention. Rien ne doit venir enrayer la machine à expulser, pas même une crise sanitaire mondiale.

Les visites sont limitées. Malgré tout, les militant.es du MRAP 35 continuent à assurer des visites au CRA auprès des retenus et à maintenir le lien avec les familles, les amis, les comités de soutien, les associations... en lien avec la Cimade et les avocats du groupe de défense des étrangers de Rennes.

Ils sont régulièrement sollicités pour rédiger des recours contre des décisions d'éloignement pour des exilés placés au CRA de Rennes le week-end. En effet de nombreuses préfectures ont pris l'habitude d'envoyer les personnes au CRA le vendredi soir, après le départ de la Cimade, le délai de recours étant de 48h !

Le MRAP 35 participe également régulièrement au «parloir sauvage» organisé par le Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes. ●



Je soutiens!

Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples



ADHÉSION

Prénom : Nom :

Adresse :

Date de naissance :/...../.....

Courriel :@.....

Portable : Domicile :

Profession :

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle
en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels

< 700 €
entre 700 et 1200 €
entre 1200 et 1700 €
entre 1700 et 2200 €
entre 2200 et 3000 €
entre 3000 et 3500 €

Adhésion simple

20 €
 40 €
 60 €
 80 €
 108 €
 128 €

Adhésion de soutien :€

Signature :

DONS

Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____



Montant du don €

ABONNEMENT



Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et
adhésions sur le site du MRAP : www.mrap.fr

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris

adhesions@mrap.fr

01.53.38.99.86

Déduction fiscale : vous recevrez un reçu, vous pourrez déduire de vos impôts 66 % de votre cotisation/ou de votre don.

NOTES DE LECTURE *de Jean Pierre Le Marec*

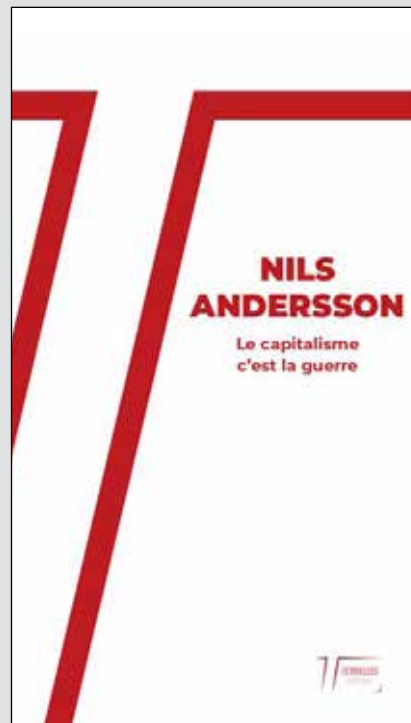
« Le capitalisme c'est la guerre » *de Nils Andersson*

Éditeur et journaliste, membre du comité d'honneur du MRAP, Nils Andersson s'est toujours intéressé aux questions internationales dans ses écrits et sa participation aux luttes anti impérialistes et anticoloniales. C'est ainsi que, dans la revue « Recherches internationales » N°113 de janvier-mars 2019, il a publié un article sur le concept du « droit d'ingérence humanitaire » adopté par les Nations unies en 1988. A partir de nombreux exemples d'interventions militaires, il montre comment ce concept est remplacé par « la responsabilité de protéger » et devient un instrument de guerre. Toutefois, il estime que, face à un ordre du monde bouleversé par de nouveaux équilibres géopolitiques, l'ONU demeure un lieu où chercher les voies entre la paix et la guerre bien qu'elle soit instrumentalisée par les grandes puissances.

Dans son nouvel ouvrage « *Le capitalisme c'est la guerre* » paru fin janvier 2021, Nils

Andersson livre une analyse approfondie du capitalisme du réel et de sa nature première: la guerre. Avec comme sous-titre « Des guerres asymétriques de 1990 à 2020 à celles de haute intensité demain », il montre comment les dernières décennies ont porté la violence impérialiste et la guerre partout, de l'Irak à la Bosnie, de la Somalie au Mali et fait du monde un vaste champ de bataille. Réaffirmant son opposition à la guerre, il procède à une analyse du futur avec les nouveaux rapports de pouvoir dans le monde et les doctrines militaires modernes. En conclusion, il lance un appel : « *Pour les principales victimes des guerres, de l'exploitation, des inégalités, des exclusions, du colonialisme, du racisme, pour les peuples inverser le cours des choses est la question posée et à résoudre, l'utopie à inscrire dans le réel* ». ●

(Terrasses Éditions 11,50€ contact@terrasses.net)



« La Fascinante Démocratie du Rojava » *de Pierre Bance*

Dans son livre édité en 2017 « Un autre futur pour le Rojava », Pierre Bance expliquait le municipalisme libertaire et le confédéralisme démocratique au Rojava après la victoire de la bataille de Kobané contre l'État islamique. Il poursuit son travail sur l'expérience des Kurdes au Rojava en publiant « La Fascinante



Démocratie du Rojava – Le Contrat social de la Fédération de la Syrie du Nord ». Il aborde l'œuvre de la révolution pacifique menée au Rojava, ses aspects idéologiques, juridiques et institutionnels. Il nous instruit sur la réalité administrative et politique du Rojava en nous faisant connaître les réalisations mais aussi les difficultés rencontrées dans une région en feu. Le Rojava est bien sûr le résultat d'une victoire des Kurdes contre Daesh et un lieu d'émancipation pour les femmes. Mais c'est aussi une expérience fondée sur la commune fédérée et la démocratie directe pour parvenir à une société sans domination. Une expérience dont les enseignements peuvent être utiles à d'autres peuples en lutte pour leur autodétermination et leur liberté. ●

(En librairie ou aux Éditions Noir et Rouge
75 avenue de Flandre 75019 Paris 25€)

« 50 idées reçues sur l'état du monde »

de Pascal Boniface

Le coronavirus circule facilement et rapidement dans le monde. Mais les idées reçues se diffusent également tout aussi rapidement. Sans en être obligatoirement conscients, nous pouvons tous être contaminés. Même si elles paraissent évidentes, elle masquent le plus souvent la réalité. Pascal Boniface, directeur de l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques), membre du comité d'honneur du MRAP, a déjà écrit des dizaines de livres sur les questions internationales. Dans ce dernier ouvrage, il procède à un examen minutieux des idées reçues les plus diffusées et rétablit les réalités du monde. Il déconstruit les jugements à l'emporte-pièce et rend plus intelligibles les questions internationales qui agitent le débat public. ●



(Éditions Armand Colin 9,90€
En vente en librairie ou sur le site de l'IRIS)